

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION****PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024****Présents :**

Émilie ALQUIER, Lino BATTIN, Laurent BERGERON, Raphaël CHARPENTIER, Florence DANTON, Pierre DE DIEULEVEULT, Paul FORT, Lisa FITOUSSI, Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE, Laurent GAYER, Alexis GOIN, Mathis GROSSNICKEL Samuel HAYAT, Sandrine LEFRANC, Jérôme MICHEL, Mathilde PASERO, Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER

**Assistaient à la séance :**

|                        |  |
|------------------------|--|
| Pauline BENSOUSSAN     | Directrice des admissions                              |
| Pierre CATALAN         | Directeur de la vie étudiante                          |
| Anne-Solenne DE ROUX   | Directrice adjointe de la formation et de la recherche |
| Myriam DUBOIS-MONKACHI | Directrice de al scolarité et de la réussite étudiante |
| Ismahane GASMI         | Chargée de mission                                     |
| Nathan HAIK            | Directeur de cabinet                                   |
| Sylvie HERLICQ         | Déléguée ressources et vie enseignantes                |
| Anne LESEGRETAIN       | Directrice de Sciences Po Carrières                    |
| Luis VASSY             | Directeur de l'IEP de Paris                            |
| Kate VIVIAN            | Directrice de l'engagement                             |
| Baptiste VIVIEN        | Responsable de l'engagement étudiant                   |

\*

\* \*

|   |    |
|---|----|
| I. Reconnaissance des associations étudiantes (vote)  | 2  |
| II. Validation des conventions annuelles 2024-2025 des associations permanentes (vote)  | 2  |
| III. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 2 décembre 2024 (vote) | 3  |
| IV. Échange d'informations sur des questions diverses   | 4  |
| V. Proposition d'évolutions relatifs à l'admission en 1ère année du Collège universitaire (vote)                                    | 6  |
| VI. Audition de l'association Ultra-Violets   | 18 |
| VII. Présentation de l'enquête insertion 2024   | 24 |

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024**

*La séance est ouverte à 8 heures 38 par Louise WAGENER en présentiel et distanciel.*

**Louise WAGENER**

Bonjour à toutes et à tous. On va commencer parce qu'on a un ordre du jour assez chargé. Donc, on va prendre le point I qui est la reconnaissance des associations étudiantes.

**I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES (VOTE)**

**Baptiste VIVIEN**

Bonjour à tous et toutes. Vous disposez du document qui précise que cette fois-ci nous avons six associations qui demandent le statut d'association reconnue ; quatre renouvellements et deux nouvelles associations. Donc, pour les renouvellements, ce sont des associations qui avaient le statut qui est arrivé à son terme cet été. Et, pour les deux nouvelles, ce sont deux projets qui ont été précédemment élus initiatives étudiantes et qui, cette année, remplissaient tous les critères pour demander ce statut. Ainsi, après votre validation, nous atteindrons les 165 associations avec le statut pour cette année.

**Lisa FITOUSSI**

Bonjour à tous. Est-il possible d'avoir le nom des associations, s'il vous plaît ?

**Baptiste VIVIEN**

Oui, les quatre renouvellements sont La Strada, le club Chine de l'Institut d'Études politiques de Paris, Sciences Po Student Fashion Show et l'Union des étudiants juifs de France. Et puis, pour les deux initiatives qui passent donc en association, il y a l'Association tchèque de Dijon et Barev Arménie.

**Louise WAGENER**

Est-ce que certains ont des remarques ? Des questions ? Non. On passe au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

*Le conseil accorde la qualité d'associations étudiantes reconnues à ces associations à l'unanimité.*

**II. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2024-2025 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES (VOTE)**

**Louise WAGENER**

On peut passer au point II : la validation des conventions annuelles 2024-2025 des associations permanentes. Je vous redonne la parole, M. VIVIEN.

**Baptiste VIVIEN**

Merci. Cette fois-ci, ce sont sept conventions qui sont soumises à votre validation. Deux sont sur le campus de Dijon, c'est-à-dire le Bureau des Arts et des Sports, le BDAS et le Bureau des élèves, deux sur le campus de Reims ; le comité d'organisation des Collégiades, je vais y revenir, et le Bureau des élèves du campus, et puis trois sur le campus de Paris, le BDA, le BDE et la Junior Consulting.

Je voudrais juste faire un tout petit focus sur le COC, le « comité d'organisation des Collégiades ». Juste, pour préciser que c'est la première fois qu'on propose cette association à ce statut d'association permanente. Le COC a toujours été organisé sous le statut d'association reconnue, mais il se recrée chaque année sur chaque campus organisateur. Donc, en fait, on se retrouve devant un système où

l'association se crée. Et puis, pendant cinq ans, elle tombe en sommeil, voire elle est dissoute et puis, on recommence, et ainsi de suite. Et, pour ce qui est de la transmission des éléments d'une année sur l'autre, c'est difficile, notamment autour d'un évènement qui finalement devient un peu historique, s'est institutionnalisé. On a réfléchi à une formule qui puisse créer plus de pérennité, plus de permanence, justement, avec une association qui aurait un socle qui ne bougerait plus. Et puis, simplement, le Bureau changerait chaque année en fonction du campus organisateur. Cela permet également d'introduire quelque chose qui n'existait pas jusqu'alors, c'est-à-dire de faire en sorte que toutes les AS ou les Bureaux des sports et tous les BDA des campus soient parties prenantes de cette association, en ayant des représentants dans cette association, et qu'au sein du Bureau, en formation de Bureau resserré, chaque année on ait la présidence, trésorerie et secrétariat général qui soient pilotés par le campus organisateur. Ainsi six des neufs seraient chacun représentatif d'un campus. Et ceci, pour que chaque campus se responsabilise aussi autour de l'organisation de cet évènement, de sorte qu'on évite peut-être la critique acerbe des campus qui n'organisent pas vis-à-vis de l'organisateur. Cet évènement étant très difficile à organiser, que tous y prennent un peu partie, s'y engagent et s'y investissent de la même manière. Qu'ils prennent leurs responsabilités à cet égard. Également parce que deux campus Paris et Menton, ne l'organisent pas pour des raisons de complexité d'accueils et d'infrastructures. On avait donc à cœur qu'ils puissent également s'investir sur le sujet.

Pour ce qui est des autres associations, je ne rentre pas dans le détail. Tout était dans le document, mais si vous avez des questions, je suis à disposition bien entendu.

### **Louise WAGENER**

Des remarques ? Des questions ? Non. Alors, on peut passer au vote. Qui vote pour la validation des conventions annuelles ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

*Le conseil valide les conventions à l'unanimité.*

## **III. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 2 DÉCEMBRE 2024 (VOTE)**

### **Louise WAGENER**

Le point III concerne le financement des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 2 décembre. Donc, le 2 décembre, la Commission de la vie étudiante s'est réunie. Il a été décidé d'accorder 3 000 € à l'association Les Parisiennes, qui est une association qui organise un tournoi sportif regroupant des étudiants et des universités d'un peu partout en Europe. Ensuite, il a été décidé d'attribuer 1 650 € à l'Association du Prix littéraire des étudiants de Sciences Po, pour les accompagner dans la mise en œuvre de l'édition 2025 de ce prix, et notamment pour soutenir l'achat d'exemplaires de livres, afin que chaque juré puisse lire tous les exemplaires du prix. Il a ensuite été décidé par la Commission d'attribuer 800 € à l'Association des étudiantes tchécoslovaques du campus de Dijon, pour les accompagner dans leur voyage d'études qui est programmé en janvier. Et, le but de cette dotation, c'est de les aider à réduire le coût de la participation, pour pouvoir mettre en place un tarif boursier. Ensuite, il a été accordé la belle somme de 8 000 € pour l'association Catharsis Productions, qui est une association qui réalise des pièces de théâtre. Et cette année, ça concerne une pièce de théâtre autour des valeurs philosophiques du projet de Sciences Po. Et, c'est une pièce de théâtre qui va réunir près de 170 étudiants, et qui va constituer, on l'espère, un beau projet. D'où, la somme qui est quand même élevée.

Cependant, il a été décidé d'ajourner la demande de financement de l'association Babel Initiative, qui est un projet des étudiants du campus de Menton, dans lequel ils montent un projet de recherche autour d'un pays. Cette année, le pays qui est à l'honneur, c'est le Maroc. Et le but, c'est aussi ensuite de partir en voyage de recherche au Maroc, de revenir et de présenter les travaux lors d'un colloque de fin d'année. Sauf que le dossier portait quasiment à 100 % sur les coûts liés au transport et à l'hébergement, et notamment le transport en avion. Et donc, la Commission a souhaité que l'association recentre sa demande, et précise davantage les éléments concernant la semaine thématique et le colloque, pour recentrer la demande plus sur un retour d'expérience, et pour que ça apporte au plus grand nombre, et

pas seulement aux quelques étudiants qui participent au voyage de recherche. Et donc, la demande est ajournée dans l'attente de la présentation d'un nouveau dossier. Si vous avez des remarques, des questions, des choses à ajouter. Non ? On peut voter déjà pour l'adoption des financements des projets étudiants. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Il y a une abstention.

*Le conseil adopte le financement des projets étudiants à l'unanimité des voix exprimées.*

**Louise WAGENER**

Le directeur n'est pas encore arrivé pour le point sur les admissions en attendant on peut peut-être entendre l'association Ultraviolets ?

**Ismahane GASMI**

Je suis désolée les co-présidents ont été convoqués pour 9h15 et ils ne sont donc pas encore connectés. En attendant, Anne-Solenne tu veux dire un mot de la jolie revue déposée sur table ?

**Anne-Solenne DE ROUX**

Merci Ismahane. La revue que vous avez devant vous Comprendre est une revue qui a vocation à valoriser la production scientifique au sein de Sciences Po, auprès des différentes communautés. C'est une version papier qui est pilotée par la Direction de la communication, sous la direction scientifique d'un chercheur. Ils définissent ensemble le thème du numéro de la revue entière. Vous avez devant vous le deuxième numéro qui a été piloté par Jean-Philippe COINTET, chercheur au Medialab, à Sciences Po. le prochain numéro sera piloté, il me semble, par Hugo MICHERON, mais je m'avance sans doute un tout petit peu sur le sujet, parce que je ne fais pas partie du petit groupe qui pilote cette revue, C'est une revue qui a avocation à faire valoriser la production scientifique des nos chercheurs de Sciences Po.

**Ismahane GASMI**

Vous pouvez aborder les questions diverses sinon pour ne pas perdre trop de temps.

**Louise WAGENER**

Où on peut passer aux questions diverses. Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

#### **IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

J'en ai une, mais je ne sais pas si l'on pourra y répondre ou si c'est M. VASSY qui devrait y répondre. C'était par rapport au fait que le comité du Collège universitaire avait été annulé la dernière fois. Et en fait, on avait une question par rapport à ça, parce que dans les travaux qui étaient mis en avant, c'était justement de faire une consultation sur la réforme du curriculum du Collège universitaire ; et l'on voulait savoir les raisons pour lesquelles ça a été annulé. Au final, il y a bien eu un questionnaire qui a été envoyé, mais ça n'a pas été consulté par les élus du comité.

**Anne-Solenne DE ROUX**

Il n'a pas été annulé par le directeur. Il a été reporté. C'était une décision de la doyenne du Collège universitaire parce qu'elle estimait que ce comité allait se réunir et discuter à partir de documents qui n'étaient peut-être pas les documents les plus aboutis, qu'il y avait un besoin d'un temps de réflexion supplémentaire et d'un temps de présentation et d'échanges avec le directeur sur les travaux qui ont été effectués l'an dernier. Ces échanges étaient nécessaires pour vérifier que l'orientation générale de la réflexion lui convenait, et prendre en compte, le cas échéant, ce qu'il avait intégré dans son programme. Donc, il y avait besoin de temps supplémentaire. Cela explique aussi le questionnaire que vous avez reçu qui, je pense, portait sur les majeures. Ce questionnaire doit permettre de nourrir la réflexion en identifiant les différentes possibilités qui pourraient exister dans le cadre de cette réforme.

Je ne sais pas si la date a été fixée d'ailleurs, soit ce sera janvier, soit ce sera février. En tout cas, ce sera pour le début de l'année.

**Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

OK. Merci beaucoup.

**Mathilde PASERO**

Bonjour. J'avais une question concernant une possible réforme sur le système de l'année hors les murs, notamment pour la question des vœux, puisqu'on nous a fait remonter un manque d'équité entre les candidats, notamment d'un refus de réponse par mail de la DAI, à partir de l'ouverture de la plateforme pour des raisons d'équité, mais qui n'était pas le cas pour toutes les zones géographiques. Ensuite, le fait que les informations soient délivrées relativement au compte-goutte, notamment sur la question du nombre de places disponibles des universités first choice dans les différents pays, ainsi que l'état de la demande actuelle ou passée, pour aiguiller au mieux les étudiants dans leur formulation de vœux, puisque tous les étudiants n'ont pas eu accès à des rendez-vous individuels, leur permettant d'avoir conscience si oui ou non leurs vœux étaient réalistes. Et, on déplore également le délai puisque le dépôt de lettres de motivation et des vœux se fait lors des dernières semaines du semestre, qui sont souvent très chargées, et qui ont représenté une source de stress conséquente pour les étudiantes et étudiants. Et donc, on se demandait s'il était possible de faire une consultation des étudiants ou d'envisager peut-être un décalage de ce délai ou quelques modifications. Merci.

**Anne-Solenne DE ROUX**

On transmet le point à la Direction des affaires internationales et au Collège universitaire.

**Lino BATTIN**

C'était pour revenir sur la création d'un groupe de travail sur le statut d'étudiant salarié. J'aimerais juste demander le progrès qui a été fait pour la création d'un groupe de travail, pour la création de ce statut, comme cela avait été promis par M. CATALAN, notamment. Quel est l'avancement sur la commission d'une enquête sociologique sur la situation actuelle des étudiants travaillant en même temps de leurs études à Sciences Po ?

**Pierre CATALAN**

Merci beaucoup, Lino. En effet, le Conseil de la vie étudiante et de la formation a adopté en mai, je crois, sur la base d'un document de très bonne qualité rendu en intersyndical sur le statut des salariés-étudiants, le principe de la création d'un groupe de travail pour que Sciences Po ajuste la façon dont on fait bénéficier du régime spécial d'études les étudiants qui ont un statut salarié. Du coup, ça pose un certain nombre de questions. Quand est-ce qu'ils doivent se déclarer ? Y a-t-il une ancienneté ? un nombre d'heures minimum différent de celui prévu au Code de l'Éducation ? Quid des autoentrepreneurs qui ne sont pas la même chose que les étudiants bénéficiant d'un statut national d'entrepreneur (SNEE) avec un accompagnement déjà en place par Sciences Po ? En fait, tout ça n'est pas encore entamé. On attendait l'installation du nouveau Conseil de la vie étudiante et de la formation, dont c'est la deuxième réunion. On a eu des échanges en interne avec la Direction de l'accueil et de l'accompagnement et la Direction de la scolarité et de la réussite étudiante. Et donc, je pense qu'on reviendra vers le Bureau du CVEF pour convenir d'une bonne méthode. En tout cas, de notre côté, évidemment, comme on l'avait déjà dit à la réception de ce travail qu'on pourra d'ailleurs remettre à disposition des nouveaux élus, je pense qu'on est évidemment très ouvert, et puis complètement prêt à travailler dessus. Par ailleurs, Kate VIVIAN me signale que la question sera intégrée au baromètre qui est envoyé tous les deux ans aux étudiants et qui sera envoyé en février 2025, de façon à mieux évaluer effectivement les besoins, même si je pense que dans ce groupe de travail, on s'attachera à avoir une approche qualitative pour essayer d'être au plus près des réalités.

**Louise WAGENER**

J'ai également une question diverse. Ça concerne notamment les étudiantes et étudiants du campus de Nancy, puisque ce campus dispense des enseignements en français, en allemand et en anglais. Et, c'est une richesse du campus. Et d'ailleurs, Monsieur le directeur se félicitait la semaine dernière de cette

richesse lors de sa visite. Cette particularité était admise par le statut trilingue du campus. Sauf que c'était jusqu'à la mise en action de l'acte II de la réforme du collège universitaire. Une fois cette réforme mise en place, la séparation entre les campus anglophones et les campus francophones a été actée, et le campus de Nancy a été classé comme francophone, sans aucun changement dans la maquette pédagogique. Ce changement n'a donc pas eu d'incidence sur la validation automatique de la certification d'anglais pour la validation des diplômes de Master. Cette validation automatique, c'était juste la reconnaissance de la grande composante anglophone des enseignements qui sont dispensés sur le campus. Sauf qu'au début du mois, une étudiante du campus de Nancy a questionné le service des langues, pour s'assurer de la continuité de cette validation automatique. Et, elle a eu la surprise de découvrir que cette règle avait changé depuis la rentrée 2024, sans qu'aucune communication ait été faite aux étudiants et étudiantes. On a donc cherché à en savoir plus, sans que le service des langues soit en mesure de nous expliquer les raisons pour lesquelles ce changement avait eu lieu et selon quelles modalités. Les Organisations syndicales présentes sur le campus ont alors lancé une pétition qui a recueilli près de 200 signatures en moins de 48 heures. Et puis, il y a eu une communication de la part des syndicats, et les témoignages ont afflué ensuite pour soulever les impossibilités de passer le TOEFL d'ici la fin de l'année, ce qui est problématique pour les étudiants de M2 qui doivent quand même valider leur diplôme. On souhaitait donc savoir, et l'on souhaitait interroger la direction sur les raisons de ce choix. Pourquoi un tel revirement ? Quelle prise en compte des spécialités linguistiques historiques du campus de Nancy ? Pourquoi aucune communication n'a été faite officiellement aux étudiants, et quelles sont les solutions qui peuvent être apportées aux étudiants et étudiantes en Master II actuellement qui, du fait de l'absence de communication, auront du mal à passer leur TOEFL d'ici la fin de l'année ?

#### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Merci beaucoup pour cette question. Effectivement, ce sujet est sorti cette année, et nous avons été sollicités. Le département des langues a été sollicité. La règle est très claire et elle est la même pour tous les campus. On distingue les programmes anglophones des autres programmes, et le programme de Nancy n'a jamais été considéré comme un campus anglophone. Nous savons qu'il est trilingue, mais ce qui nous importe, c'est le niveau en anglais des étudiants. On est sur un sujet d'orientation en de deuxième cycle, puisque les écoles, notamment PSIA, sont très attentives au niveau des étudiants afin de leur permettre de suivre les enseignements en anglais. Ce qu'on demande aux étudiants de manière individualisée, cette fois-ci, et non pas du fait du campus, sauf pour les campus anglophones, c'est d'avoir un niveau C1 en anglais acquis au moment du passage en M1. Les écoles qui proposent des programmes anglophones nous font remonter très souvent la difficulté de suivre les cours avec des étudiants qui viennent de l'international et qui sont des natifs. Nos étudiants se retrouvent souvent en difficulté lorsqu'ils n'ont pas validé le niveau C1. Donc effectivement, il y a eu ce changement. En tout cas, on est revenu à l'application du texte. Cela ne s'est pas fait sans concertation. Le campus a été bien sûr associé à cette démarche. Et, pour répondre à votre question, si les étudiants ont validé leur niveau C1 et qu'ils viennent du campus de Nancy, on pourra considérer qu'ils répondent à l'obligation de scolarité.

#### **Louise WAGENER**

Merci. Je pense qu'on peut finir avec les questions diverses, à moins qu'il y ait une question très urgente.

### **V. PROPOSITION D'ÉVOLUTIONS RELATIFS À L'ADMISSION EN 1ÈRE ANNÉE DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE (VOTE)**

#### **Louise WAGENER**

Je vous propose dans ce cas-là qu'on passe au point relatif aux évolutions de l'admission en première année du Collège universitaire. Je ne sais pas à qui je laisse la parole.

#### **Luis VASSY**

Je distribuerai la parole comme il se doit. Merci beaucoup.

Quelques principes directeurs de mon côté. Et puis, s'il y a des questions plus précises, Pauline et Anne-Solenne pourront m'assister dans les réponses. D'abord, je voudrais remercier vraiment profondément tous ceux avec qui l'on a travaillé depuis 2 mois et des petites poussières, deux mois en fait le temps de

mon installation pour arriver à une modification du règlement qui répond aux objectifs que nous nous étions assignés. Ces objectifs, quels sont-ils ? Ils sont de trois ordres. D'abord, avoir une procédure plus lisible et plus facile à mener, y compris d'ailleurs pour le service des admissions. Ensuite, une procédure qui soit plus bienveillante, et qui dédramatise en quelque sorte ce moment de passage de la procédure d'admission l'année du bac. Également, une procédure qui soit plus facile à gérer sur le plan opérationnel. J'y reviendrai. Et puis, une procédure qui devra faire l'objet d'une évaluation, bien sûr, y compris en vue de ce qui reste à faire, c'est-à-dire un schéma plus pérenne, disons, de réforme de notre de nos admissions.

Le diagnostic, je voudrais dire qu'il est posé sur la base des travaux précédents, y compris ceux du groupe de travail qui avait été mis en place avant mon arrivée et qui, au fond, avait déjà détecté certaines difficultés liées à la procédure actuelle. Et puis, ce diagnostic se trouve très largement conforté par l'évolution du débat, et un certain nombre de décisions prises par d'autres institutions que la nôtre, en parallèle de nos propres travaux, y compris ces derniers jours. J'y reviendrai.

Quels sont les défis auxquels nous sommes confrontés ? La difficulté de lire les dossiers qui nous sont soumis, pour une raison que je redis, je l'ai déjà dit, je crois, dans ce Conseil, et qui est liée au fait que la procédure avait été conçue pour un calendrier du bac différent ; et nous aurions dû avoir des notes d'écrits nationaux disponibles au moment de la procédure, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, du fait du déplacement des écrits de mars à juin. Et donc, nous sommes, dans notre procédure, entièrement livrés au contrôle continu. Nous observons, et tout le monde sait que les notes de contrôle continu ont eu tendance à se tasser très massivement vers le haut, du fait des dynamiques internes aux classes, parce que comme beaucoup se joue sur le contrôle continu, et c'est bien naturel dans la relation enseignant-élève, c'est beaucoup plus difficile d'entrer dans une évaluation qui distingue davantage entre les dossiers. On sait d'ailleurs que ça a des effets très lourds dans les classes. Il se trouve que dans cette préparation, nous avons eu aussi énormément de contacts avec des proviseurs ou des enseignants qui nous font part de stratégies des familles ; pour essayer de placer leurs enfants auprès des professeurs qui notent le plus facilement, etc. Donc, le contrôle continu qui aurait dû être un instrument plus bienveillant, en fait, a lui-même ses propres biais très lourds que nous constatons aujourd'hui.

Ce diagnostic n'est pas posé que par Sciences Po. Il est tellement posé par tout le monde que l'Éducation nationale vient d'annoncer il y a à peine trois semaines, comme vous l'avez vu, la mise en place d'une épreuve anticipée de mathématiques qui correspond exactement aux mêmes constats que nous faisons, c'est-à-dire que les organismes d'enseignement supérieur n'arrivent pas à distinguer les dossiers qui leur arrivent, qui sont fondés sur le seul contrôle continu.

C'est le premier défi auquel nous étions confrontés. Le deuxième, c'est celui des écrits. Comme vous le savez, ces écrits sont faits à la maison, si je puis dire, et rentrés sur Parcoursup. Et dans le système actuel, nous n'avons au fond aucune capacité de nous assurer qu'ils ont été produits par les étudiants eux-mêmes. Si l'on se dit les choses très franchement, nous ne disons pas qu'ils ne le sont pas. Nous disons que nous ne pouvons pas le savoir. Et donc, c'est vrai que donner une place aussi importante à un élément dont nous sommes incapables de dire s'il a été produit par les candidats eux-mêmes nous crée une difficulté. Sur cette base-là, nous avons donc décidé de changer sur le plan opérationnel relativement peu en 2025 la procédure, mais quand même de trouver un moyen qui permette de surmonter ces défis qui sont des défis très lourds, et qui aussi sont liés à notre besoin d'être lisibles à l'extérieur, sur la manière dont nous recrutons nos candidats, nos futurs étudiants, les distinguons entre les candidats pour recruter nos futurs étudiants. Et donc, il a été proposé à l'issue de nos travaux, pour l'essentiel, de maintenir donc l'ensemble des blocs, mais transférer l'examen de l'écrit lors de l'épreuve orale, de manière à ce que nous ayons un moment qui soit réellement centré sur les performances scolaires des étudiants compris au sens large ; pas que le bloc I, qui est donc celui qui est le plus scolaire, mais aussi la trajectoire scolaire, la fiche avenir qui sont dans le bloc II. Donc, il y aura toujours un élément qualitatif d'évaluation des élèves. Et, ce que me dit le service des admissions, c'est que quand même, entre les lignes, dans les commentaires, on arrive au-delà des notes, à distinguer la vie réelle que l'enseignant ou la communauté scolaire a sur l'étudiant qui candidate. Et puis, nous avons une deuxième phase, parce qu'évidemment on recrute ici des étudiants extrêmement performants, mais aussi qui ont une vision qui adhère à un certain nombre de manières de faire, qui ont des motivations propres au fait de candidater à Sciences Po. Et donc, l'écrit servira. Ce sera un des éléments servant de base à l'échange au moment de l'oral. Et donc, nous aurons là un moment plutôt consacré au fait de comprendre, si nous avons un candidat qui est ouvert à la contradiction, adhère à la notion de pluralisme et de débat d'idées,

et comprend ce que sont les grands blocs, disons, qui vont lui permettre — ce n'est pas un exercice de conformité à valeur purement intellectuelle, mais ça doit permettre de s'assurer que cet étudiant profitera pleinement de l'expérience d'études à Sciences Po, qui est quand même très liée à cette notion de débat ouvert, de civilité, de démocratie qui sont au cœur de notre projet. Donc, l'oral servira davantage à cela. Ça, c'est pour la clarification.

Pour la partie bienveillance, comme vous le savez, j'ai cette conviction, mais qui est au fur et à mesure était quand même partagée, je trouve, par une très grande majorité de nos interlocuteurs, qu'il n'était pas sain d'avoir les bulletins de Seconde dans le bloc II. Et donc, la proposition qui vous est faite est de les retirer, en partant de l'idée que juger des enfants dès l'âge de 14 ans pour leur dossier à Sciences Po est quand même un petit peu brutal. Et puis, j'aimerais beaucoup, mais là, c'est une année de travail, que nous puissions annoncer rapidement notre intention pour 2026, donc pour les bacheliers 2025, d'ouvrir une voie à Bac+1, même si elle est en nombre limité, de manière à desserrer l'étau qui pèse sur la procédure d'admission et qu'au fond, en étant dédramatisée, elle réduise l'enjeu, et donc la crispation qui, comme nous l'avons tous noté, peut s'attacher à ce sujet.

Le gain opérationnel est vraiment important, et il a des effets sur la qualité aussi de l'ensemble du processus, puisqu'en allégeant le dossier dans sa phase écrite, alors qu'il était examiné dans un temps extrêmement contraint, le service des admissions était obligé de faire reposer son travail sur 800 examinateurs extérieurs et, comme le montrent nos études, et puis dorénavant le rapport Oberti qui était un peu édulcoré pour pouvoir être mis en ligne, mais qui quand même est assez clair. En fait, nous étions quand même confrontés au fait qu'il y avait potentiellement 800 politiques d'admission différentes, et chaque enseignant avait des critères. En resserrant le pool d'examineurs — c'était une forte demande lors de notre dernière réunion au service des admissions — il y a beaucoup plus de temps évidemment pour les former, et s'assurer que nous avons une vision commune de la manière dont les dossiers sont examinés. Et puis, mon autre objectif accessoire, c'est par ailleurs de reposer beaucoup plus sur des examinateurs internes à notre Institution, et déléguer beaucoup moins à des examinateurs externes, parce que là encore, on ne va pas généraliser. Mais, nous savons malheureusement qu'il peut y avoir des situations dans lesquelles un examinateur externe travaille aussi pour une préparation privée, ce qui est interdit au titre de la charte qu'il signe. Mais, comme on n'a pas tellement de moyens de le vérifier, ça nous complique un peu la vie. Et donc, l'idée est vraiment de dire au fond que la politique d'admission est tellement importante qu'il faut la rapatrier le plus possible en interne, de manière à la contrôler, et à contrôler son objectivité ; et la manière dont elle se déroule. Enfin, je voudrais dire, parce que c'était un sujet lourd, que d'après d'ultimes ajustements, y compris lors de notre dernière réunion au service des admissions, qui a duré plus de 2 heures, nous sommes arrivés à la conclusion que pour 2025 en tout cas, il fallait maintenir les oraux en ligne.

La contrepartie étant que cela va nous permettre de regarder si nous pourrions ainsi accroître un petit peu le nombre de candidats accédant à l'oral, ce qui permet au fond de réduire le risque qu'ont souligné certains de donner à la première phase scolaire, une sorte de prépondérance par rapport à la deuxième. Dès lors qu'on augmente le nombre de candidats qui arrivent à l'oral, évidemment on fait pièce à cette critique. On est sûr que les candidats qui arrivent à l'oral sont performants sur le plan scolaire, évidemment. Mais, comme on en augmente le nombre, on se donne aussi un petit peu plus de choix pour vérifier ces questions de motivation, de caractère et de rapport, disons à la démarche de notre Institution. Donc, ça nous donne un dispositif extrêmement équilibré, me semble-t-il, qui répond à nos besoins, tout en respectant les très lourdes contraintes qu'il y avait à agir rapidement. Globalement, je dois dire que ce travail, quand on en présente les résultats, à nos principaux interlocuteurs, est quand même globalement salué. Et puis, encore une fois, il est salué parce qu'il correspond à des questions que tout le monde se pose, c'est-à-dire, encore une fois, comment distinguer des dossiers très largement fondés sur le contrôle continu et comment faire pièce au risque d'artificialité des écrits produits chez soi ?

Voilà, les voilà l'esprit dans lequel nous avons été. Je me retourne vers Pauline et Anne-Solenne et toutes les équipes pour les remercier à nouveau de leur engagement dans cette démarche. Je sais que c'est allé très vite, mais il se trouve que j'ai pris mes fonctions le 1<sup>er</sup> octobre, et non pas le 1<sup>er</sup> juin, comme on aurait pu tous le souhaiter. Et donc, il y a peu de temps. Sinon, il fallait attendre encore une année qu'il n'y ait aucun mouvement avant 2026, ce qui, je pense, vu ce qu'on vient de se dire des défauts de la procédure actuelle, aurait été quand même difficile à accepter, et à expliquer. Encore une fois, un très grand merci pour tout ce travail. Et puis, évidemment, à partir de janvier, février, on se remettra de manière collégiale à travailler à notre objectif de 2026, pour lequel on aura quand même

beaucoup plus de temps pour délibérer, ce dont je me réjouis. Voilà ce que je voulais présenter en termes très généraux, enfin très généraux, je crois, assez précisément, et en espérant que j'aurais répondu un certain nombre de vos questions. Et, le débat est ouvert si la présidente nous y autorise.

**Louise WAGENER**

Oui, oui, je l'autorise. Allez-y, s'il y a des personnes qui ont des remarques ou des questions.

**Mathis GROSSNICKEL**

Merci beaucoup. Bonjour, Monsieur le Directeur. J'aurais tout d'abord deux remarques, une sur le fond et une sur la forme. Donc, sur le fond, on en a déjà fait part durant les différentes réunions qu'on a pu avoir. Mais effectivement, nous, ce qui nous inquiète le plus, c'est, on va dire, ce décalage de l'écrit de motivation et de tout ce qui tourne autour de la motivation, du profil du candidat. Dans le second bloc qui n'est plus évalué dans le premier bloc, on craint vraiment que l'on priorise en fait beaucoup trop l'aspect scolaire, et c'est quelque chose qui a déjà été fait par la dernière réforme. Donc, on a eu accès au rapport Oberti un peu tardivement. Donc voilà, on a essayé de le lire assez rapidement, mais le rapport Oberti nous dit déjà que la réforme des admissions a renforcé la dimension scolaire du recrutement, avec le critère scolaire qui est le déterminant majeur. Et en fait, ça interroge la définition du mérite promu par Sciences Po, sans forcément intégrer des questions d'engagement, d'ouverture ou de diversité. Donc, on voit que le mode d'admission actuel a déjà ce défaut, et l'on craint que ces changements aggravent encore ce défaut. Donc, on est tout à fait d'accord sur d'autres points de changements, notamment sur essayer de surpondérer l'épreuve de bac, parce que l'on comprend les difficultés techniques qui sont posées ou encore l'exclusion des bulletins de Seconde. C'est des points sur lesquels on est d'accord. Mais, cet autre critère, on craint vraiment les effets négatifs de ce point-ci.

Et puis, sur la forme, on craint que ces changements soient faits dans la précipitation. Donc, vous l'avez dit, ils ont été faits assez rapidement. Mais, on a tous été un peu inclus dans ces changements tardivement, ce qui nous a empêchés de vraiment réfléchir sur le fond de la réforme, et d'évaluer les potentiels effets négatifs. Donc, c'est préoccupant pour nous de faire les choses aussi rapidement. Et, j'aimerais bien citer Bruno Latour à qui cette école a rendu hommage la semaine dernière durant un grand évènement. Bruno Latour écrivait dans son dernier ouvrage : *il est urgent de ralentir*. Donc, ça m'a percuté. Je ne comprenais pas le fait qu'on a une urgence, mais qu'il faille ralentir. Donc, j'ai eu la chance d'animer une discussion avec lui quelques mois avant qu'il nous quitte, et je lui ai posé cette question : *mais pourquoi dites-vous qu'il est urgent de ralentir ?* Si c'est urgent, il faut accélérer. Il dit non justement parce qu'on a tendance à aller trop vite. Et en fait, quand on va trop vite, on ne prend pas le temps de réfléchir, on ne prend pas le temps de penser, on fonce droit devant. Et en fait, en allant trop vite, on va droit dans le mur. Bruno Latour a guidé cette école, en tout cas, a eu beaucoup d'influence sur cette école, sur cette Institution pendant de très longues années. Donc, j'aimerais bien qu'on se rappelle ses paroles. Et donc, je vous le dis ici. Je pense qu'il est urgent de ralentir et de réfléchir à quelque chose qui est aussi important pour cette école. Je vous remercie.

**Luis VASSY**

C'est une bonne observation, mais je pense en tant que praticien qu'il y a une petite erreur sur la compréhension de ce que sont les bonnes temporalités. Effectivement, on peut aller vite pour prendre des décisions ponctuelles, dès lors qu'on sait et qu'on a réfléchi longuement où l'on va. Et au fond, c'est ce qui est passionnant dans l'action publique ou privée dans laquelle vous serez bientôt projeté, c'est cette capacité à naviguer entre le long terme et les décisions de court terme à prendre, pour atteindre ces objectifs de long terme. J'ai eu la chance pendant 20 ans d'exercer un métier où c'est une dialectique particulièrement importante et quotidienne. Je fais ce détour pour dire que ce n'est pas tout à fait non plus du court terme, évidemment. D'abord, le diagnostic sur lequel je me fonde a déjà été posé il y a plusieurs mois. Il se trouve que la précédente réforme avait pris la décision d'être relativement cosmétique, en ayant essentiellement pour objet d'augmenter le coefficient de l'oral, et de rendre le dossier d'écrit disponible pour les examinateurs oraux. Ce qui était déjà d'ailleurs un premier pas qui allait dans la direction de ce que je propose. Néanmoins, au fil des semaines, il est apparu, et encore une fois, à l'aune des décisions prises autour de nous, que ce diagnostic est très largement partagé. Pauline vient de m'apprendre que Parcoursup vient de rendre optionnelle la partie des lettres de motivation et d'engagement. Pourquoi ? Parce que personne ne les lit dans les autres facs. Pourquoi ? Parce que

personne n'est capable de dire si elles ont été écrites par les étudiants. Donc, je comprends votre objection, mais vous-même, vous ne répondez pas dans la manière dont vous posez le problème, à cette objection très fondamentale qui est que nous ne savons pas qui écrit les lettres, et je n'ai, à ma connaissance, aucun moyen de prouver qu'elles ont été écrites par le candidat lui-même. Ça me semble une objection tellement fondamentale qu'il est difficile de passer outre en se disant : ce n'est pas grave, on prend le temps d'attendre. La réponse que j'apporte à votre objection est celle du bon arbitrage entre performance scolaire et, disons, positionnement individuel. Comme vous l'aurez compris, on peut chacun par ailleurs avoir notre définition de ceci. On a de la chance. Comme ça ne relève pas du règlement des admissions, nous avons jusqu'au mois d'avril pour vérifier par ailleurs exactement ce que nous souhaitons juger à l'oral. Vous aurez compris que pour ma part, je mets plutôt des choses liées à l'ouverture d'esprit, peut-être la modestie dans le rapport au savoir, la capacité juste d'écouter les autres pour apprendre, etc. Ce qui est d'ailleurs, je dois le dire, à l'issue de mes visites sur l'ensemble des campus, absolument majoritairement la manière dont les étudiants de Sciences Po fonctionnent. Mais, c'est peut-être ça qu'il faut qu'on promeuve. Et donc, la réponse que j'apporte, c'est de viser l'augmentation du nombre des oraux justement pour qu'on ait plus de candidats qui, passant la barre scolaire, puissent être jugés sur d'autres critères. Mais le point essentiel, c'est que votre objection ne répond pas au problème très fondamental qui est que nous ne savons pas qui produit les écrits en question, et faire peser un tiers de l'admissibilité, si l'on veut bien l'appeler comme ça, même si ce n'est pas un concours, sur un écrit potentiellement produit par d'autres – encore une fois, je ne dis pas que c'est le cas, mais le fait même que nous assumions d'avoir une procédure dans laquelle c'est le cas explique beaucoup des tensions qui existent autour de cette procédure. Et, donc qui ne sont pas liées. D'ailleurs, j'ai pu entendre aux donateurs, aux finances, c'est juste notre entourage. Les familles, ayant entendu : telle élève s'est fait aider par sa tante qui a fait Sciences Po, un tel était dans une boîte privée qui l'a aidé à produire des écrits. Ceci existe, on le sait. Alors ; on va me dire : c'est anecdotique, mais le fait même que l'on puisse se dire que c'est possible crée un vice très fondamental dans la construction de notre procédure. Et ; c'est vraiment ça que j'essaie de régler, en répondant au fur et à mesure aux objections qui ont été soulevées par les uns et les autres, et qui sont en général valables, y compris celles de savoir comment on équilibre la question scolaire et la question du caractère. Mais, je ne peux pas assumer et je trouve que nous commettrions une très grave erreur en assumant en tant qu'Institution de maintenir une pondération aussi forte à ce stade de la procédure, c'est-à-dire au moment où l'on ne peut pas évaluer la véracité du texte de cet écrit. Il demeure, et l'on jugera de la motivation, on jugera du caractère, mais dans la phase orale, là où ça s'y prête davantage, et où l'on peut avoir cette discussion avec les étudiants. Ça peut arriver, mais c'est quand même beaucoup plus difficile de s'inventer une vie parallèle à l'oral que dans un écrit qui ne sera jugé par personne d'autre qu'un examinateur qui ne vous connaît pas.

Donc vraiment, on essaye de régler des problèmes très pratiques et évidents, et que tout le monde se pose.

Il y a un dernier point que je n'ai pas évoqué, qui est la question de l'ouverture sociale, qui est évidemment un sujet central dans notre réflexion. Le règlement — je parle sous le contrôle de Pauline — sanctuarise quelque chose que nous faisons, si j'ai bien compris, mais qui n'était pas dans les textes, qui est l'attribution de points de jury qui permettent de tenir compte des défis particuliers auxquels sont soumis les élèves boursiers. Ils ont été introduits en avril et ce qu'on fait là, c'est qu'on les étend, y compris à la voie CEP, dans laquelle on sait que le taux de boursiers a beaucoup baissé ces dernières années, malheureusement. Et donc, on essaye d'appliquer le même critère de promotion, disons des élèves boursiers dans cette autre procédure. Donc vraiment, après il y a la méthode, mais encore une fois, je ne suis pas responsable de la date de mon arrivée à Sciences Po. Et, d'une certaine manière, il fallait en effet aller vite, mais aller vite pour le temps long, et à partir d'un diagnostic qui avait été déjà posé, et que — je tiens quand même à le rappeler — j'avais aussi posé dans ma candidature. On ne peut pas dire que je prends qui que ce soit par surprise. On a eu cette discussion dans les Conseils. Je n'ai jamais avancé masqué. C'est écrit noir sur blanc sur le projet que j'ai émis en juin, et ensuite l'on en a parlé dans les conseils. Donc, l'idée que j'arrive un peu comme ça par surprise me semble une mauvaise caractérisation des choses. On est allé vite parce qu'il faut rentrer les données dans Parcoursup le 13 décembre. Cela étant, pour la procédure 2026 qui est quand même celle qui, j'espère, s'inscrira dans le temps long, on aura beaucoup plus le temps d'examiner les choses en profondeur. Je tiens à dire que, à titre personnel, je dois être à 25 ou 30 heures de travail avec les équipes, donc je n'estime pas avoir

fait les choses par-dessus la jambe, honnêtement. Mais enfin, on pourra avoir des process qui prennent un peu plus de temps, puisque de fait, on aura plus le loisir de regarder les choses en profondeur.

### **Louise WAGENER**

Si vous le voulez bien, on va prendre les questions groupées comme ça, ça va nous permettre d'aller un petit peu plus vite.

### **Lino BATTIN**

Pour revenir sur cette suppression des écrits, face à cette suppression prétendument anti-élitiste ou qui prétend renforcer l'ouverture sociale par les soutiens de cette réforme, la note du bac de français, elle sera surpondérée de 60 %, il me semble. Or, cela renforcera les inégalités sociales, puisqu'il s'agit d'une des matières les plus discriminantes socialement. Par exemple, aux évaluations nationales de 2017, pour trouver, les élèves de CE2 de familles moins favorisées obtiennent un score de 57 sur 100 en français, tandis que le quart issu des familles plus favorisées atteint 87 sur 100. Donc, en effet, on constate aussi que les collèges se trouvant dans des zones défavorisées ne peuvent pas offrir plus de 2 h 30 de cours de français par semaine en moyenne, contre les 4 h à 4 h 30 qui sont prévues par le Code de l'éducation. Donc, sur quoi repose votre idée que cette réforme pourrait lutter contre le fort risque de biais social que vous mentionnez ? Et deuxièmement, sur quoi est-ce que vous reposez votre peur de cette intelligence artificielle ? En fait, est — ce que vous appuyez ça sur des nombres ? Est-ce que vous appuyez ça sur des études ? Ce n'est pas vraiment clair pour nous. Merci.

### **Mathilde PASERO**

Je voulais revenir sur la question des CEP, puisque nous avons été assez étonnés de voir l'inclusion d'une réforme de la voie CEP dans la réforme précipitée de 2025, alors qu'il nous avait été dit précédemment qu'elle ne serait pas affectée. Surtout, ce qui nous inquiète, c'est la question de la suppression des écrits, puisque le rapport Oberti le dit lui-même, les admis issus de classes populaires ont plus anticipé leur candidature que les autres. Et, votre réforme s'inscrit dans un objectif de bienveillance. Où est la bienveillance pour ces étudiants qui se préparent à l'atelier Sciences Po depuis la Première, et qui peuvent justement avoir une forme de progression dans leurs écrits, et notamment, pour la question des écrits qui est quand même essentielle, avec une aide des professeurs, et une implication dans leurs écrits qui montre une détermination de ces élèves, avec peut-être, parfois, un profil académique un peu plus faible, pour des raisons d'emploi salarié à côté, ou d'un fort soutien familial qui est notamment mentionné aussi dans le rapport Oberti ; donc quid de ces élèves-là ? Et ensuite, une deuxième chose concernant l'ajout d'un nouvel exercice à l'oral qui était mentionné dans votre note. Qu'entendez-vous par cet exercice ? Et est-ce que vous pourriez fournir des exemples de questions types aux futurs candidats SOS Sciences Po, par exemple ? Puisque, nous sommes inquiets. Vous dites prévoir de travailler sur cette nouvelle composante dès la fin de l'année 2024. Or, et pour notamment des élèves, par exemple des ateliers Sciences Po, des réformes CEP, comment est-ce que vous pourrez leur donner les clés suffisantes pour que leurs professeurs puissent suffisamment, et en temps, les préparer pour cette épreuve ? Merci.

### **Laurent GAYER**

Je voulais rebondir sur ce point. Donc, sur la question du nouvel exercice de raisonnement, et en particulier, au-delà de son contenu même, de l'idée de la rationalité derrière, et l'idée notamment qu'il appellerait des réponses courtes. Et donc, quelles compétences exactement ici s'agit-il de valoriser, et dans quelle mesure participent-elles de ce qu'on attend des étudiants à Sciences Po ? On a évoqué que l'oral serait l'occasion de plus se mettre en avant les motivations, le trajet, la trajectoire, la personnalité des candidats. Est-ce qu'il n'y a pas une contradiction avec cette volonté de réponses courtes, voire toutes faites ?

### **Samuel HAYAT**

Merci beaucoup pour tous ces éclaircissements. Je pense que c'est assez important qu'on puisse collectivement prendre acte du fait qu'il y a un vrai risque que cette réforme survalorise la question de l'excellence scolaire, et que même si c'est un moindre mal, pour les raisons que vous exposez, M. le Directeur, qui me semble très juste, ça reste un point de vigilance ; et quelque chose qu'il va falloir,

puisque l'on a un peu le temps pour 2026, peut-être essayer de résoudre. Ce n'est pas qu'à Sciences Po que se pose cette question. On ne peut pas s'appuyer sur des écrits de motivation où que ce soit pour faire des sélections. C'est plus le cas maintenant, ça va être de moins en moins le cas. Je pense quand même qu'il faut bien se rendre compte qu'il y a l'histoire de l'intelligence artificielle, mais il y a aussi l'histoire des prestataires de services payants, qui vont progressivement, à mesure qu'ils vont avoir des retours procédure après procédure, pouvoir améliorer leur offre, et faire des écrits qui vont nous prendre de court. Je pense que c'est important de penser ce problème, mais de ne pas se voiler la face sur le fait que ça a un coût, c'est-à-dire qu'il va y avoir une sur sélection de profils qui vont être beaucoup plus homogènes en termes scolaires.

Ma question est sur un autre point qui, je pense, n'a pas été soulevé, et je ne sais pas si c'est important ou pas. Je me permets quand même de le dire comme ça. La réforme telle qu'elle est proposée va amener les étudiants et les étudiantes, enfin les élèves, les futurs étudiants et les étudiantes, à produire des travaux écrits qui, pour la majorité d'entre eux, ne vont finalement pas être lus durant la procédure, c'est-à-dire que si vous faites ces écrits, et que vous n'êtes pas sélectionné pour l'oral, les écrits de motivation ne vont jamais être lus. Je ne dis pas que c'est le cas, mais cela peut poser du point de vue des candidats et des candidates un problème du point de vue de à la fois de la légitimité de leur non-sélection à l'oral, et un rapport, on va dire, un peu... Je ne peux pas m'avancer, mais dans d'autres circonstances, ça pose des problèmes, c'est-à-dire que vous écrivez quelque chose. On vous demande de produire un gros effort si vous le faites sérieusement. Et puis, ce n'est pas regardé. Il y a dans le rapport Oberti beaucoup de lettres de candidats et de candidates qui n'ont jamais été évaluées. C'est malgré tout un risque si, structurellement, pour une grande partie d'entre eux, un travail important qu'on leur a demandé n'est finalement même pas regardé. Merci.

### **Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Merci beaucoup. Donc, on avait plutôt une question par rapport au fait que les langues ne sont pas prises en compte, ce qui est un choix comme un autre. Donc, on voulait savoir la manière dont vous allez contrôler que les étudiants qui sont admis en English Track ou du moins où il y a beaucoup de cours en anglais ont le niveau ? Et, comment prenez-vous en compte les filières OIB dans ce cas-là dans la procédure, en général ? Pour y avoir été, l'anglais est extrêmement important, et dans n'importe quelle langue dans le cadre de l'OIB. Donc, en fait, comment prenez-le vous en compte ?

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup, Mme la Présidente. Merci à toutes les équipes du département des admissions pour leur travail. Merci à Luis et à Anne-Solenne pour tout ce qui a été fait, et pour la présentation que vous avez faite. D'abord, peut-être à titre presque syndical, en tant que représentant des enseignants vacataires, nous étions avec Pierre-Louis PERIN, il y a quelques jours, à une réunion qui a eu lieu, et qui réunissait une centaine d'enseignants vacataires, justement parmi les plus actifs. Un certain nombre d'entre eux sont d'ailleurs aussi des évaluateurs de dossiers, et l'on a pu constater — je parle sous le contrôle de Pierre-Louis. Je lui demande de m'interrompre violemment s'il n'est pas d'accord — un accord très net, et quasi unanime sur cette réforme. Et, donc aussi en cela et par la population que nous représentons, il y a évidemment quelque chose, et un signe aussi de ce que cette réforme avance vis-à-vis de celles et ceux qui enseignent ici, pour une partie des cours.

Ensuite, sur le fond — et je parle là en tant qu'évaluateur de dossiers, à la fois à l'écrit, à l'oral — je sais que c'est quelque chose qui est partagé par un certain nombre de celles et ceux qui, autour de cette table, le sont. On observe réellement que, à mesure que la procédure s'est installée durant les années, les dossiers écrits étaient devenus de plus en plus stéréotypés, et disaient de plus en plus ce que les étudiants pensaient que l'on voulait lire, et bien plus sans doute que ce qu'ils étaient. Il n'y avait d'ailleurs plus vraiment entre ce qu'on avait à l'écrit et ce qu'on avait ensuite à l'oral, de correspondance, ce qui était quand même assez curieux. Et d'ailleurs, je pense que quand le rapport Oberti, comme le soulignait Samuel HAYAT, disait qu'un certain nombre de candidats et candidates trouvaient qu'ils avaient été mal jugés, c'est en partie sans doute aussi pour ça, parce qu'il y avait une sorte de frustration vis-à-vis de quelque chose où ils n'avaient pas pu vraiment, sans doute, défendre ce qu'ils étaient eux-mêmes. Et, ça prouve bien, d'une certaine manière, à quel point cette partie était subjective, et qu'il était compliqué à l'écrit de la juger. Et, qu'est ce qui nous permettrait aussi, en tant qu'évaluateurs, de dire que celui ou celle qui faisait du théâtre, et qui en faisait beaucoup, avait finalement un meilleur

engagement que celui ou celle qui faisait du sport à haut niveau ? Et, c'est quelque chose qui est quand même philosophiquement particulièrement complexe. Et à cet égard, pouvoir le juger à l'oral, je pense qu'on l'a tous constaté, était vraiment une bien meilleure manière d'appréhender la sincérité, la force, la réflexion, l'apport de l'engagement sur la personne. Et, on ne supprime pas cette question d'engagement. Si on la supprimait, je serais vent debout contre cette réforme. Au contraire, là, je trouve qu'on lui rend toute sa place et sa pertinence. Et, c'est pour ça que je soutiendrai ce projet.

### **Lisa FITOUSSI**

Bonjour à tous. En tout cas, merci à tous pour ce gros travail fourni que je trouve extrêmement intéressant et utile, parce qu'aujourd'hui, je pense vraiment que la place de l'écrit, notamment les lettres de motivation dans Parcoursup, pour en avoir fait l'expérience pour ma fille, ne révèlent pas la réalité de la compétence d'un élève. Et je pense, comme le disait Raphaël, que l'oral reste le meilleur moyen de vérifier, si justement les élèves sont bien formés et s'ils ont l'excellence requise pour entrer à Sciences Po. Je pense que c'est important, un moment donné, de se dire aussi qu'il faut qu'on puisse avancer aussi rapidement que le fait aujourd'hui l'intelligence artificielle, avec toutes ces choses-là. Il est peut-être urgent de se décider aussi en fonction de ce qu'on voit évoluer. Les écrits aujourd'hui ne servent plus à grand-chose, en tout cas dans ce cadre-là. C'est pourquoi je voterai en faveur de ce projet.

### **Louise WAGENER**

Si personne d'autre n'a de questions, je vais finir en vous posant une question. Et puis, je vous laisserai la parole, M. VASSY. Je me demandais si c'était vraiment bienveillant d'annoncer si tard de nouvelles modalités d'admission à des lycéens qui ont déjà passé une épreuve de leur admissibilité. J'entends par là le bac de français, sans penser qu'elle serait autant pondérée à 60 % ; en sachant qu'on a le droit de se planter — vous m'excuserez du terme — sur une épreuve.

### **Luis VASSY**

C'est tout à fait juste. Et, c'est la raison pour laquelle d'ailleurs à l'issue de notre dernier bloc de 2 heures de réunion, on est passé de 75 % à 60. Je dois dire que l'une des collaboratrices de Pauline, dont le nom m'échappe maintenant, avait des statistiques, parce qu'on dit que tout ça n'est pas travaillé, mais on avait des statistiques extrêmement précises sur la corrélation entre la note au bac français et la performance globale. Et en effet, il peut y avoir des étudiants excellents qui plantent leur écrit de français, et se rattrapent au reste des épreuves du bac. On le constate. Mais, on ne peut le constater qu'ex post, malheureusement, du fait de la date à laquelle les autres épreuves du bac sont placées. Donc, de ce fait, on regarde à 75, parce qu'il y a des effets de seuil quand on augmente le pourcentage. En effet, on donnait un poids définitivement prépondérant au bac français qui est beaucoup moins net lorsqu'on est à 60.

Je tiens à dire à ce stade que nous ne votons pas sur cette question. J'ajoute qu'elle est entièrement à la main de l'administration. Évidemment, c'est par souci de présenter l'ensemble du schéma dans sa globalité qu'on rentre là-dedans. Mais, la pondération des différentes notes du bloc I ne relève pas d'un vote des conseils. Je voulais juste faire ce point de méthode, mais il va de soi que c'est une logique globale que j'ai à cœur de la présenter dans sa globalité.

On ne peut pas dire que c'est tout à fait 60 non plus, parce qu'en fait c'est 60 qui sont divisés par deux, ce qui est quand même le bloc II. Donc, en fait c'est 30 en réalité, puisque le bloc II est aussi un bloc d'admissibilité. Et, il va regarder justement s'il y a une incohérence entre la performance telle que les enseignants l'ont soulignée et la note ponctuelle du bac.

Après, oui, on peut rater une épreuve et c'est la raison pour laquelle je suis très attaché à la recreation d'une entrée Bac+1, parce que je crois qu'il est de manière générale un peu malsain d'avoir cette procédure couperet. Mais, ça n'a rien à voir avec la question du bac français. On peut avoir été malade en Première, ça se ressent sur les bulletins, et donc on a été mauvais au contrôle continu. En fait, on est bon et donc on a une bonne note au bac français. Donc, ça peut jouer dans les deux sens, si vous voulez. L'aléa est lié à la situation personnelle. Et donc, je crois que la question, c'est la question de la deuxième chance et de la possibilité d'entrer à Sciences Po en Bac+1. Et ; je suis très attaché à ce qu'on arrive à trouver un chemin pour créer cette petite filière nouvelle dont je pense d'ailleurs, dans l'état actuel de mes réflexions, qu'elle pourrait être spécifiquement vertueuse, en termes d'ouverture sociale, puisque faisant entrer à Sciences Po des étudiants qui se seraient préparés pendant une année supplémentaire.

Sans doute, ceux-ci arriveraient mieux préparés, même s'ils viennent d'un background scolaire ou social moins favorisé au départ. Comme ils se retrouveraient en première année mieux préparés, on peut aussi s'attendre à ce qu'ils aient des performances académiques, une fois arrivés à Sciences Po, supérieures aux autres. Et donc, l'une des choses qu'on se donne pour objectif sur cette filière Bac+1 pour 2026, c'est de voir si l'on arrive à fixer un taux de boursiers encore plus élevé que le taux moyen que nous avons dans notre démarche actuelle.

Je veux revenir sur le procès qui a été fait de l'épreuve de bac français. D'abord, il y a une corrélation entre performance scolaire et milieu social. Malheureusement, c'est la réalité du monde dans lequel nous opérons. En revanche, je ne pense pas qu'on puisse dire que l'épreuve du bac français — en tout cas, aucun enseignant proviseur ne nous a jamais dit ça — soit plus biaisée socialement que d'autres. Pourquoi ? Parce qu'elle est sur programme. On sait que le fait d'agir sur programme — je parle sous le contrôle des spécialistes — en fait, réduit le biais social ; et elle est préparée dans l'ensemble des lycées de France, au fin fond de l'Ardèche comme au cœur de Paris, dans des conditions très proches, avec l'engagement d'enseignants particulièrement attachés à la réussite de leurs étudiants. Malheureusement, sans doute, toutes les épreuves introduisent une forme de biais social, mais elle fait sans doute partie de celle qui les réduit. Après, je voudrais aussi dire mon attachement à la question de l'ouverture sociale dont je crois être un des produits. Mais le point, c'est que nous sommes aussi une institution intellectuelle et académique, et que nous recrutons aussi des étudiants fortement sélectionnés, puisqu'on rejette 90 % des dossiers, et je crois qu'il faut qu'on l'admette. Donc, évidemment que Sciences Po étant Sciences Po, entre l'épreuve de mathématiques qui serait peut-être encore moins biaisée socialement, et l'épreuve de français, on va plutôt pencher vers l'épreuve de français, vu la nature de ce qu'est notre établissement. Je ne voudrais pas non plus que dans l'ensemble de nos raisonnements, on raisonne exclusivement sur la question de l'ouverture sociale. Ce n'est pas pour dire que je n'y suis pas attaché, mais on a quand même un projet intellectuel à mener à Sciences Po, qui est quand même le point de départ de nos raisonnements. Et donc, évidemment qu'on recrute plutôt sur la base du bac français. Même demain, je ne sais pas exactement ce qu'on fera de l'épreuve anticipée de mathématiques. Il y a un débat interne à Sciences Po, d'ores et déjà sur le fait de savoir si l'on doit en tenir compte ou pas, si l'on cherche à faire plus de quantitatifs ou moins. À la limite, sur ce sujet-là, le débat est ouvert. Mais, sur la maîtrise de la langue française, de la syntaxe et de la capacité de raisonnement — parce que c'est encore ce qu'est l'épreuve de bac français. Il y a une dissertation ou un commentaire — elle est quand même particulièrement pertinente.

Donc, je dois dire que ce choix, quand nous le partageons avec nos interlocuteurs du secondaire, est toujours salué, y compris par les enseignants qui sont ceux qui sont sur le terrain, et auxquels je crois qu'on peut quand même faire confiance. Voilà en tout cas l'esprit dans lequel nous nous mettons.

Sur les questions de l'oral, comme vous le savez, dans l'une des options de départ, et c'est dire si l'on arrive à un point différent de celui dans lequel j'étais rentré début octobre, dans la discussion avec les uns et les autres, j'avais même envisagé ce qui n'était pas opérationnellement possible, qu'on ait un test qui, ressemblerait à ce que font d'autres institutions universitaires d'ailleurs, en fait, la plupart des institutions universitaires aussi sélectives que Sciences Po. Ce n'était pas possible dans ces délais. Et, donc la raison pour laquelle on dit que quelques questions en cours, c'est, je pense en vérité aussi un moyen pour nous de vérifier si c'est pour l'avenir, et au titre de l'évaluation, un critère pertinent pour nous, si d'aventure on devait aller vers un test que d'examiner les capacités de raisonnement instantané en quelque sorte des étudiants, ce que font, comme vous le savez, beaucoup d'institutions, que ce soit la Bocconi, Cambridge, Oxford, où tout le système SIT est plus quantitatif, mais lié à ce type de questions. Peut-être qu'on aura envie d'aller dans cette direction, peut-être pas. On a vu avec les équipes pas mal de spécialistes de sciences cognitives qui proposent d'autres chemins. Je propose qu'on en débattenne pour la réforme de 2026. Là, je ne pense pas qu'on déstructure totalement l'oral, puisqu'il s'agirait vraiment de vérifier nous-mêmes, en effet, si c'est un critère pertinent dans notre manière de sélectionner les étudiants, ou si l'on trouve que c'est redondant par rapport à ce qu'on aura déjà obtenu à l'écrit ou ailleurs. Et donc, ça rejoint aussi ma volonté d'évaluer nos procédures.

Ensuite, il y a la question soulevée sur la performance scolaire. C'est un vrai débat. Autant, je suis un acharné de la diversité sociale, autant c'est vrai que je l'imagine dans un contexte de forte performance intellectuelle, scolaire et académique. Je vais vous dire la phrase exacte que j'ai utilisée lors de mes auditions devant les conseils. Donc, ceux qui y étaient s'en souviendront peut-être. Nous devons l'excellence spécifiquement aux enfants de milieux populaires pour qui c'est le seul moyen, bien

souvent, de réaliser leurs ambitions. Et donc, je vois la diversité comme un sujet d'abord social et secondairement scolaire. Ensuite, on peut se dire il y a différentes manières d'évaluer le mérite scolaire, mais c'est une discussion différente que de dire : on doit renoncer à la notion de mérite scolaire. Je suis parfaitement conscient de la grande littérature scientifique qui existe sur les limites de la notion de mérite. Mais, il y a toutes sortes de discussions à avoir sur le sujet.

Néanmoins, je ne pense pas qu'on puisse renoncer à admettre que nous sommes une institution sélective sur le plan académique. Et, je dirais même que c'est sans doute l'essentiel de notre édifice qui est construit aussi autour de ça. C'est une discussion que j'ai eue l'autre jour dans un centre de recherche — je crois que c'était le CEE — assez longuement. Notre attractivité, y compris à l'international, est quand même liée aussi au fait que les étudiants étrangers qui viendront, qui sont eux-mêmes sélectionnés assez durement, viendront cohabiter, étudier avec des étudiants français eux-mêmes très performants. Je sais que la ligne de certains autour de la table, c'est la non-sélectivité de Sciences Po, mais en même temps, c'est tout le modèle dans ce cas qui disparaît d'une certaine manière. Donc, à la limite, ce n'est plus Sciences Po dans sa forme actuelle. Il se trouve que, quand on est directeur, on est soumis à un devoir de cohérence dans le raisonnement. Je dois admettre que nous sommes une institution sélective. Il faut l'être de manière bienveillante, comprenant les biais éventuels, et toujours déterminés à l'ouverture sociale. Mais, sur la partie scolaire, on peut débattre, mais sans renoncer à notre objectif qui est de recruter de très bons élèves. Et d'ailleurs, il y a un paradoxe, c'est que nous nous communiquons très activement sur les performances scolaires de nos élèves, puisque l'une des choses que nous disons et répétons d'ores et déjà, c'est que 93 % de nos étudiants ont une mention très bien au bac, et 42 % les félicitations du jury. Donc, si nous communiquons là-dessus, c'est bien qu'on a envie de mettre en avant les performances, y compris académiques, de nos étudiants.

Les langues, sujet passionnant. Il me semble qu'il est établi dans la littérature scientifique que les langues sont la matière la plus discriminante socialement. C'est un fait. D'ailleurs, elles ont été supprimées de toutes sortes de concours, y compris l'ENA, par exemple, de mémoire. Est-ce bien ? N'est-ce pas bien ? Je ne sais pas. En tous cas, il ne s'agit pas, de mon côté, de renoncer au poids des langues à Sciences Po. Dans la réforme du Bachelor sur laquelle nous travaillons, j'espère pouvoir revenir vers vous en début d'année pour 2026. On a le temps d'y travailler. Je préfère faire ce point de méthode tout de suite. L'idée vers laquelle on est parti est plutôt de se dire qu'on recrute les étudiants comme ils sont. De toute façon, soyons lucides, le niveau — il faut se dire les choses — le niveau de langue dans le secondaire français s'est effondré. Traditionnellement, il est très faible et continue de baisser. Et donc, notre idée, c'est plutôt d'évaluer à l'entrée les étudiants, et en revanche d'augmenter très sensiblement le nombre d'heures, notamment dans les premiers mois de la scolarité, de manière à ce que tout le monde — parce qu'en plus, c'est un enseignement qui ne se prête pas mal à de l'enseignement intensif — de manière à ce que, ayant récupéré du retard, les étudiants ne soient pas dans les difficultés qui ont été décrites au moment où j'entrais dans la salle. Donc, plutôt qu'un tamis à l'entrée, je souhaiterais qu'on prenne nos responsabilités, et qu'on forme à l'issue. Cela étant, Pauline va vous expliquer la manière dont les filières bilingues, etc., sont prises en compte. Et donc, je laisse Pauline répondre sur les CEP peut-être et sur cette question des langues, et la manière dont on tient compte des bacs internationalisés. Pour le reste, je crois qu'on aura répondu à toutes les questions.

### **Pauline BENSOUSSAN**

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Concernant les langues, puisque c'est le point, le bloc II, qui est donc la lecture des bulletins scolaires et de la fiche avenir, comprend bien l'ensemble des notes de langues. Ça nous permet aussi d'identifier les candidats qui sont en section internationale ou européenne, puisque souvent une des disciplines au lycée est enseignée en langues étrangères. Donc tout ça continuera à être pris en compte. Par ailleurs, sur les fiches avenir, les enseignants précisent, précisément sur les bacs internationaux, les spécificités des candidats. Donc, ça sera bien pris en compte. Une fois qu'on passe à l'oral, pour les commissions d'oraux, quand les candidats postulent au cursus anglophone, il y a toujours une ou deux questions posées en langue anglaise pour ces candidats. Et, cela nous permet, non pas d'admettre ou pas, parce que les langues ne sont pas le critère d'admission à Sciences Po. On est d'abord admis à Sciences Po, puis affecté sur un des programmes. En revanche, ça nous permet d'avoir le commentaire des évaluateurs. Ça permet aussi aux évaluateurs de préciser ce que ça veut dire d'avoir tout un cursus en langue anglaise. Je pense à Poitiers et à Nancy sur l'espagnol et l'allemand. Et ensuite, quand on affecte les candidats dans les cursus anglophones, la Direction des

admissions regarde ces commentaires, et regarde également les bulletins scolaires pour vérifier justement que l'affectation ne va pas mettre en difficulté le candidat dans le cursus purement anglophone. Donc, ça reste bien pris en compte, de façon peut-être un peu plus bienveillante.

Et d'ailleurs, l'année dernière, on avait déjà considéré que les langues avaient un poids trop important dans le bloc I, et ça avait déjà été envisagé de réduire ce poids. Donc là, c'est un pas supplémentaire.

Sur la voie CEP, effectivement, au début du groupe de travail, il n'était pas question de toucher à cette voie CEP. C'est important de le rappeler. Néanmoins, on est contraint dans la mesure où dans Parcoursup, on a essayé d'instruire pour justement le faire d'abord sur la voie générale, puis sur la voie CEP en 2026, ou en tout cas se laisser le temps de la réflexion. Néanmoins, ce n'est pas possible parce que sur Parcoursup, le vœu Bachelor intègre à la fois la voie générale et la voie CEP. Une fois que le candidat a postulé au Bachelor, les lycées conventionnés nous donnent les listes des candidats qui ont suivi les ateliers. Et, c'est à partir de là qu'on les distingue. Néanmoins, dans Parcoursup, les critères sont des critères par rapport à la formation. Et, c'est pour cette raison qu'ils ont été intégrés. Néanmoins, une petite nuance quand même sur les CEP puisque, comme l'a rappelé M. le Directeur, sur la question des oraux, pour la voie CEP, on voit à peu près 45 % des candidats à l'oral. Donc, on peut vraiment se dire que la question de la motivation va de toute façon rester un point important, puisqu'on va avoir quasiment la moitié des candidats. Donc, le volet de la sélection purement scolaire est très réduit par rapport à la voie générale, où effectivement on voit plutôt 20 % ces dernières années. Et, donc l'ambition d'augmenter, comme vient de le rappeler, M. le Directeur, était aussi une recommandation qui avait été faite dans les travaux de l'année dernière, et va aussi contribuer, on l'espère, à laisser plus de chances aux candidats de nous rencontrer et de nous convaincre.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

M. le Président, merci beaucoup. Sur les CEP, oui, juste deux éléments concernant les compétences qui sont travaillées actuellement dans les ateliers. Vous en parliez tout à l'heure. Les compétences écrites en français et en anglais sont principalement travaillées depuis la réforme. Je pense que de la part des enseignants, travailler ces sujets-là et les voir incarnés par le bac de français est important. J'ai regardé lors de la préparation de ce dossier les notes de nos étudiants issus des CEP qui sont en scolarité, et certains ont de très bonnes notes en français, à l'écrit, à l'oral. C'est la première chose. Et, la deuxième chose, je voudrais vraiment me réjouir de l'ajout des deux points, pour la voie CEP, ce qui va permettre de rééquilibrer un petit peu les choses, parce que vous savez que la difficulté majeure des lycées, c'est de mobiliser des élèves boursiers du secondaire, qui sont la cible du dispositif. À la fois très bon scolairement, et socialement venant de milieux défavorisés. On aura l'occasion de venir vous rendre compte des effets de la réforme, puisque nous sommes maintenant à plus de trois ans, et indépendamment du rapport scientifique qui est important, bien sûr, mais il y a aussi le retour des établissements qu'on aimerait partager avec vous, et peut-être faire évoluer les choses, pour améliorer encore un impact social fort, mais soutenu par l'excellence. Et puis, dire aussi que l'on a beaucoup parlé de ce sujet du traitement identique des deux voies, parce que vous savez que, avant la réforme de 2021, se posait la question de la légitimité de la voie CEP. Je pense qu'il n'y a rien de plus dur pour un étudiant CEP que de penser, et ça existe encore, qu'il est rentré à Sciences Po par une voie moins coûteuse. Donc dans ce sens-là, on est plutôt favorable et satisfaits de cette réforme.

### **Luis VASSY**

Ça me fait une transition parfaite pour l'horizon 2026. Je pense qu'il y a donc un sous-élément à évaluer, donc l'existence de différentes voies parallèles d'entrée. Je suis évidemment extrêmement favorable à la loi CEP, qui est une signature historique de Sciences Po et un immense succès de cette institution. J'entends l'argument sur l'intérêt qu'il y avait à fusionner les voies. J'entends aussi beaucoup de contre-arguments liés notamment au type de préparation qui est fait dans les lycées, au fait que dans le système antérieur, une forme d'admissibilité était gérée localement, et impliquait des équipes pédagogiques. J'entends les deux. À titre personnel, je ne suis pas un fanatique de traiter également des situations inégales, et donc je pense qu'on peut tout à fait remettre les choses à plat, faire un bilan, et comprendre si la voie CEP se porte mieux dans la voie Parcoursup, avec les contraintes que ça pose, c'est-à-dire que nous n'avons aucune capacité, du fait de la rigidité de l'instrument, à instaurer des critères spécifiques de sélection liés à cette loi. Mais le bénéfice, c'est de la normaliser comme cela vient d'être dit sur le plan symbolique. On a eu, je crois, cette discussion quand on s'est vu il y a quelque temps. On peut aussi

dire que le fait d'avoir une voie séparée, disons également très sélective, n'est pas forcément négatif pour les étudiants qui passent par cette autre voie. Et donc, et historiquement, quand je regarde ceux qui sont passés par cette voie, il y a maintenant même dix ou quinze ans, je peux dire qu'ils parlent toujours avec encore beaucoup d'émotions de cette voie spécifique, des oraux qu'ils passaient, qui avaient une densité et une solennité particulière. Et, ils n'ont pas le souvenir d'un dispositif dégradant parce qu'il aurait été séparé. Mais, c'est plus du ressenti. Donc pour le coup, il faudra qu'on objective un petit peu les choses. Mais, je pense qu'il y aurait des mérites à ce dont on se repose la question de savoir s'il est plus égal ou équitable de gérer de manière égale ou similaire des situations inégales, ou si, au contraire, il faut un dispositif particulier. C'est un débat pour 2026. Je pense qu'on est arrivé au bout de l'échange. En tout cas, j'espère que vous aurez compris qu'on a fait tout ça avec d'abord beaucoup de travail extrêmement intense. On est parti des faits. Au total, il me semble qu'on résout les problèmes très réels que pose la situation actuelle, sans brusquer les choses. Et donc, honnêtement, nous n'allons pas aussi loin que mon instinct premier d'action rapide et déterminé m'aurait conduit à faire. En trouvant quand même des éléments de réponse aux défis que nous devons surmonter, avec des bénéfiques opérationnels. Je tiens à le dire parce que, autant, on va se dégager du temps dans la phase écrite, autant on va essayer d'augmenter le nombre des oraux, ce qui est quand même un avantage assez considérable de cette évolution. Retrait des bulletins de Seconde, annonce en parallèle de notre intention d'avoir une nouvelle procédure à Bac+1, point de jury pour les CEP. Je trouve que, au total, si l'on regarde les choses en se décrispant sur le délai, et juste sur la qualité ou les défauts du fond de ce que nous proposons, il me semble que le bilan est quand même très nettement en faveur de cette évolution. Et par ailleurs, on évaluera à l'issue le résultat de tout ça, y compris une fois qu'on aura les notes du bac. Et par ailleurs, la connaissance du taux de boursiers du supérieur qu'on ne peut constater qu'ex post puisqu'on connaît nos boursiers du secondaire. Mais comme vous le savez, ce n'est pas le même critère. Et donc, je m'engage pour le coup à ce que nos réflexions du premier semestre sur la procédure de 2026 soient in fine ajustées à l'aune des éléments statistiques que nous aurons observés à l'issue de ce processus. Et donc au total, ça me semble une méthode assez vertueuse, même si le démarrage était sans doute un peu rapide, mais lié encore une fois au calendrier de mon arrivée à Sciences Po.

### **Lisa FITOUSSI**

Je voulais juste dire trois choses. Je remercie vraiment M. le Directeur pour cette intervention. Je pense que la diversité et l'ouverture de Sciences Po n'impliquent pas de diminuer la sélection et l'excellence. Je trouve que l'ouverture d'une voie à Bac+1 est une très bonne idée, et permettra justement de rétablir une seconde chance. Et par ailleurs, je pense que la sélection sur le bac français est une excellente chose. Voilà, ce sera tout.

### **Lino BATTIN**

M. VASSY, juste pour revenir sur les questions que j'ai posées ; malheureusement, je n'ai pas pu avoir votre réponse. Donc d'où vient cette peur de l'intelligence artificielle notamment ? Est-ce que vous vous appuyez sur des données académiques, des études, des choses du genre ? Et deuxièmement, vous parlez du fait que le bac de français est préparé de la même façon partout, dans tous les collèges, ce qui n'est bien évidemment pas vrai. Par exemple, un lycée privé le prépare de façon différente d'un lycée dans une zone défavorisée. Je suis sûr que vous êtes d'accord. Donc, je ne comprends pas comment vous pouvez dire que le bac de français est préparé de la même façon partout. Et, la question de l'intelligence artificielle, je ne comprends vraiment pas d'où vous sortez cette peur, par laquelle elle est appuyée. Merci beaucoup.

### **Luis VASSY**

En fait, Raphaël CHARPENTIER avait déjà répondu à votre observation, puisqu'il a noté, ayant corrigé, je crois, lui-même des dossiers, que leur niveau de standardisation ne cessait d'augmenter. Alors, est-ce que c'est lié aux familles, aux prépas privées ou à l'intelligence artificielle ? Peu importe. En réalité, ce qu'on constate, c'est que les écrits peuvent être faits par d'autres. Quant à vos observations sur l'inégalité entre les lycées privés de centre-ville et les lycées de zones difficiles ; ce sont des lycées, Lino, pas des collèges. Mais, je sens que votre connaissance du système éducatif français a énormément progressé en quelques mois, et je m'en réjouis. Ayant moi-même fréquenté un collège de ZEP, puis un grand lycée parisien, je peux vous dire que l'on bénéficie d'un appui aussi en ZEP de professeurs tout à fait engagés,

passionnés par ce qu'ils font. Le seul biais, à vrai dire, qui existe sur l'épreuve du bac français, et cela est établi scientifiquement, c'est celui qui défavorise légèrement l'Académie de Paris, puisqu'il est connu qu'elle est notée plus sévèrement que la moyenne nationale. Mais, c'est une situation que j'assume sans difficulté à la vue, en effet, de la composition moyenne de la sociologie parisienne. En revanche, je vous invite vraiment à parler, comme je l'ai fait, avec des enseignants du secondaire, et vous verrez qu'ils sont tous très enthousiastes à l'idée de placer le français au cœur de la procédure, puisque c'est justement d'abord la validation de leur travail, tout simplement. Et ensuite, comme je l'ai dit, la reconnaissance du caractère préparé en classe par les enseignants sur programme de cette épreuve. Et donc, bien sûr des biais malheureusement il peut y en avoir partout, mais ce qu'on recherche c'est l'épreuve qui introduit le moins de biais possible. Donc, c'est plutôt ça la démarche. Et, je n'ai pas reçu de contestation que l'écrit du bac français correspondait à cet objectif. Encore une fois, la neutralisation des biais sociaux est un objectif, mais ce n'est pas le seul. Encore une fois, on ne peut pas recruter sur les mathématiques à Sciences Po. C'est quand même une école de sciences humaines et sociales. Vous savez mon attachement aux questions quantitatives, mais à la fin, on cherche aussi les preuves qu'il y a du sens par rapport à ce qu'on fait à Sciences Po. Donc, voilà ce que je peux vous dire.

### **Louise WAGENER**

Merci. Je vous propose qu'on passe au vote. Qui vote pour ? 10. Qui vote contre ? 6. Qui s'abstient ? 2 abstentions ; c'est adopté. Très bien.

*Le Conseil donne un avis favorable aux évolutions relatifs à l'admission en 1ère année du Collège universitaire (10 voix pour, 6 contre et 2 abstentions).*

## **VI. AUDITION DE DE L'ASSOCIATION ULTRA-VIOLETS**

### **Louise WAGENER**

On peut passer au point suivant dans l'ordre du jour qui est l'audition de l'association Ultra-Violets et la proposition de sanctions. M. CATALAN, peut-être, vous vouliez introduire ce point-là.

### **Pierre CATALAN**

Merci, Mme la Présidente. Bienvenue à Jacques BALLEREAU et Clothilde FAVREL qui sont présents, et qui sont les coprésidents d'Ultra-Violets, l'Association des supporters, si je ne me trompe pas, du cycle EURAM du campus de Reims. Ils ont souhaité être présents pour répondre aux questions du Conseil, concernant des publications Instagram qui nous ont été signalées par des étudiants du campus de Reims du compte d'Ultra-Violets qui présentaient les étudiants de première année qui rejoignent l'Association cette année, et si j'ai bien compris, mais Jacques et Clothilde pourront le préciser, c'est une tradition. Ces étudiants de 1A sont sollicités pour transmettre des photos ou vidéos les mettant en scène de façon, je dirais, décalée ou drôle afin de les présenter publiquement. Force a été pour nous de constater que plusieurs de ces publications peuvent être considérées comme atteignant la dignité des personnes. Un étudiant en état d'ébriété sur la voie publique, entouré de deux camarades hilares, une étudiante en état d'ébriété, allongée sur le carrelage de son appartement ou d'un appartement, un étudiant crachant du feu devant le campus, un étudiant déambulant nu dans la rue, une étudiante se faisant tatouer « UV » pour Ultra-Violets sur la muqueuse labiale. Donc, nous avons rapidement signalé à l'Association le caractère insupportable de ces publications qui ont été retirées dans la journée. Et, néanmoins, sur l'avis de la Direction du campus, et puis en bonne application du règlement de la vie étudiante, nous avons sollicité l'avis de la Commission vie étudiante sur ce cas, au titre de l'article 18 du RVE ; et donc, des sanctions qui peuvent être prises à l'égard d'associations qui ne respecteraient pas le règlement de la vie étudiante ou qui laisseraient les étudiants, membres de l'Association, ne pas respecter le règlement de la vie étudiante. La Commission vie étudiante s'est réunie lundi dernier, le 2 décembre, pour proposer un blâme assorti d'une suspension de la capacité d'Ultra-Violets de solliciter des subventions de la part de Sciences Po, pour cette année universitaire. Et donc, maintenant je pense plutôt le cadre contradictoire qui permettra au Conseil de statuer sur ce qui est aujourd'hui sans précédent, puisque de ce que j'en sais, il n'est pas encore arrivé à Sciences Po de sanctionner une association.

**Louise WAGENER**

Merci. Donc, on a avec nous en Zoom les coprésidents de l'association, donc Clothilde FAVREL et Jacques BALLEREAU, ainsi que la directrice du campus de Reims, Mme CORDELL. Je vous propose, Jacques BALLEREAU et Clothilde FAVREL, que vous vous présentiez brièvement. Et puis, on vous leur posera des questions qui nous viennent, et qui nous semblent essentielles pour décider ou non une sanction.

**Clothilde FAVREL**

Je suis coprésidente d'Ultra-Violets depuis la fin de l'année dernière, après la passation donc, et je suis élève en deuxième année.

**Jacques BALLEREAU**

Je suis coprésident de l'Association des Ultra-Violets et étudiant de deuxième année en ce moment.

**Louise WAGENER**

Je vais débiter l'audition. Je voulais savoir, depuis que ces publications sont sorties, et depuis que vous avez eu connaissance du fait que vous passiez en commission de la vie étudiante, pour une potentielle sanction, depuis ce moment-là, vous avez pris du recul sur les événements, et est-ce que vous avez envisagé au sein de l'association de prendre des mesures pour que de telles choses ne se reproduisent plus ?

**Jacques BALLEREAU**

Très rapidement, dès qu'on a vu ce qu'il s'était passé, et dès qu'on a enlevé les publications aussi rapidement que possible, après le malentendu de l'association, on a fait une réunion d'urgence. Deux jours après, ça s'est fait quand tout le monde pouvait se rejoindre. Et, on a bien sûr changé beaucoup de choses. Dans l'association notamment, on a fortement et clairement adressé le fait que ces traditions devaient être abolies, pour les premières années, qu'elles n'ont aucune place au sein de cette association de supporters qui à la base est une association de supporters. Même sans attendre la convocation de ce Zoom, très rapidement, il y a maintenant deux mois, les changements ont été effectués aussi rapidement que possible.

**Clothilde FAVREL**

Et, on a parlé donc avec les premières années, avec les deuxièmes années mélangées, et l'on a voulu vraiment que les différents métiers qu'on a faits soient un lieu d'expression où tout le monde pouvait donner son ressenti. On a attendu, en effet, quelques jours, histoire que la pression redescende un petit peu, et que tout le monde puisse parler et donner son ressenti, au fur et à mesure. Et, nos premières années ont bien compris qu'en tant que qu'association de supporters, et qu'association à Sciences Po, et même qu'étudiant, on a des devoirs à respecter, des choses à respecter notamment qui sont inscrites dans le règlement, et qu'il fallait vraiment que ce soit pris en compte. Merci.

**Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Merci pour ces explications. Je voulais savoir, parce que dans ces posts, ce qui a été assez choquant, c'était la glorification de l'abus d'alcool et de dépassement de soi à des niveaux un peu outranciers. Et donc, je voulais connaître les mesures de prévention contre l'abus d'alcool, et la protection des étudiants qui sont membres de l'association ou qui participent à vos événements, puisque ce qui est frappant dans ces posts, c'est la mise en danger des gens, puisqu'en fait, on filme les gens alors qu'ils sont en position latérale de sécurité, on les pousse à avoir certains comportements qui ne sont pas acceptables. Et aussi, les mesures de protection de la vie privée, et notamment aussi contre les VSS, parce qu'on sait que dans ce cadre-là, généralement, il y a une grande mise à risque de l'ensemble des adhérents et des membres dans ce genre d'événements. Merci.

**Jacques BALLEREAU**

En fait, ce qu'il faut quand même expliquer, c'est que ces vidéos n'ont pas du tout été filmées dans le cadre des UV. En fait, la plupart étaient filmées avant. En tant qu'association, on n'avait rien à voir avec les vidéos qui ont été filmées. En fait, quand tu es en première année et que tu veux rejoindre les UV,

l'application passe par l'envoi d'une vidéo, et il n'y a pas d'instruction visuelle. Ça peut être n'importe quoi. On a eu des vidéos qui étaient problématiques.

**Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Vous avez approuvé les vidéos, donc que ça ait été filmé avant ou après, c'est que vous cautionnez ce qu'il s'est passé. C'est ça le problème.

**Jacques BALLEREAU**

Il y a une erreur énorme de notre part. Il y a eu un manque de communication vraiment énorme dans l'équipe, par rapport à ce qui est posté sur Instagram, sachant que la plupart des membres en fait ont juste vu les posts en même temps que tout le monde, et c'est simplement ça.

**Clothilde FAVREL**

Et l'autre point aussi, avec du recul, maintenant, ça nous choque énormément de nous rendre compte qu'on n'a pas été assez vigilants et que ça ne nous a pas choqués sur le coup ce qui avait été publié. Mais, ça fait plusieurs années que des vidéos comme ça sont publiées. Donc, on n'avait pas forcément pris la mesure de ce qui était en train de naître.

**Jacques BALLEREAU**

C'est même pour ça que directement après on a vu rapidement ce qu'il s'était passé, même avant qu'on reçoive l'appel et les échanges par mail avec Pierre CATALAN, les vidéos étaient enlevées très rapidement, et on les a directement enlevées parce que ce n'était juste pas possible. C'était juste inacceptable, en fait.

**Raphaël CHARPENTIER**

Pardon, si je peux me permettre juste de vous interrompre un instant. J'entends ce que vous dites, et j'apprécie le fait de faire amende honorable. Vous nous dites que ce n'est pas dans le cadre des Ultra-Violets, mais dès lors comment se fait-il que quelqu'un se fasse tatouer UV sur la langue ? J'ai du mal à entendre que ce ne soit pas dans le cadre des Ultra-Violets, sauf si c'était dans le cadre d'une campagne de pub pour des cabines d'UV, mais je me permets d'en douter.

**Jacques BALLEREAU**

En fait, il y a plusieurs vidéos qui dataient d'avant Sciences Po même. Mais, il y en a plusieurs de premières années qui sont simplement les vidéos qu'ils ont décidé d'envoyer pour rejoindre l'association.

C'est ce qu'on avait discuté avec Anne-Charlotte pendant notre meeting qu'on a eu récemment. Pour nous, peu importe la vidéo que tu envoies, l'interview pour entrer, tout le monde, il n'y a aucun critère vidéo, il n'y a aucune instruction. Tout le monde est libre de faire ce qu'il veut, mais simplement je vais utiliser mon anglais, parce que je ne suis pas très à l'aise en français. There is a recurring peer pressure that was built-up over the years. And even though we specifically condemned what was done in the videos and we gave no instructions, and we clearly stated in the recruitment form that the video could be anything. It could be everyone who send the video, they will have the interview and they will have a fair chance at being taken. But there was sadly... this.

**Clothilde FAVREL**

Il y a une espèce de surenchère, en fait, tous les ans, parce que les premières années en arrivant entendent des choses des deuxièmes années qui leur disent : il faut faire des vidéos comme-ci, comme ça, alors qu'on ne demande pas spécialement ça. Et, c'était ce que Jacques voulait exprimer.

**Jacques BALLEREAU**

Est-ce possible de continuer en anglais ? Last year I found personally to be very disappointing as in what we did throughout the year. I didn't do any events much, which is what we really try to change this year, especially on the supportive side. Which is why we put absolutely no emphasis on the video, and it doesn't in no way matter what they send, because all that matter is that we see that they would be dedicated to be supportive during sport events. But sadly, we still have - even though we are trying very

hard to change it - this reputation that built up over the year. When the freshmen come on the campus, they talk to people and people tell them things and they get repeated and they get twisted. And there is - we have to know it - this concurred indirect peer pressure to make a video that pushes the boundaries quite literally. Even though we very much condemned it. And then, where we completely messed up is simply because we didn't have an association and as persons double-checked what was being posted and that's true...

**Louise WAGENER**

Et, donc admettez-vous ou pas ? Vous allez nous dire que ces vidéos et ces actions sont faites avec peut-être non pas une pression qui est claire, mais quand même l'idée dans la tête qu'il faille faire de la surenchère pour être accepté dans l'association.

**Jacques BALLEREAU**

Denying that there is peer pressure would just be wrong, because I mean, we went through it and it is there, even though we tried very hard this year and we made it very clear on the form that it could be anything. We tried very hard to enforce it. And we have, as I said in the meeting, told our recruiters about it. And even though it doesn't come from any of our members directly, this is the indirect aspect of it that stems from the image that we had last year and over the past past years. It is there, and it does sadly, very sadly, stems from there. Even though we mention it a million times on the form and on the emails that was it doesn't matter, and that everything will be based on the interview. When we meet you and when we see if you have the capacity to support during events, which is what we do.

**Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

I will ask all my questions in English, since we're doing it in English. So, I didn't have a response, because we were like discussing and everything, but I really do want to know what are the preventive measures that you put in place against taking too much alcohol and to protect your members. Because this is the underlying issues linked to the videos. It's not only the videos in themselves, but it's what happens behind the videos. And we do all acknowledge that even though not all the videos were taken during your events, some of them were and some of that we will never see are taken. So yes, I really want to put that forward the measures that you have already put into place. And maybe in the future, but what's more important is that we know that right now people are being protected. Thank you very much.

**Clothilde FAVREL**

Donc, en fait, pendant nos événements, ce sont vraiment des événements comme toutes les autres associations qui impliquent de la consommation d'alcool. On a des référents VSS, on a une Safe zone. On suit tout le processus parce qu'il y a aussi beaucoup de personnes de l'association qui ont été formées, dans le cadre de la formation Sciences Po, sur les risques VSS, même sur les dangers de la consommation d'alcool. Et pendant nos événements, on n'a jamais eu de problèmes de personnes qui vomissaient à outrance. C'était une soirée où l'on s'est surtout basé sur la musique. Et, entre nous, dans l'association, on fait parfois des événements, mais parfois c'est juste des dîners, et l'on ne force pas les gens à consommer de l'alcool.

**Jacques BALLEREAU**

We have never forced anyone to ever drink, and in case it comes to someone showing up at our events... First, our staffers are strictly not allowed to drink at any event we do. It is a general rule for any "asso". And then if someone we see has already consumed, because they drank before, we have the markers and we'll simply put a cross on their hand and they'll have to be sat-down or brought home by one of the staffers, so they aren't in any more danger. We assign a staffer to them. We have "marqueur indélébile" on their hand. So, that's it. In no way can they ever approach the rest of the evening again, and they also have to be brought home, given directly to a friend or a chosen friend that we know of them to take care of, or just simply sat-down and taken care of.

**Clothilde FAVREL**

Il y a toujours des alternatives. On a toujours des jus de fruits qui sont disponibles aussi parce qu'on est conscient que tout le monde ne boit pas d'alcool. On ne veut pas aussi forcer des gens à boire quand ils n'en ont pas envie.

**Jérôme MICHEL**

Oui, en fait, quelques questions et une remarque. Je trouve assez curieux que vous ne réalisiez la gravité de la situation que lorsque M. CATALAN vous informe de la situation. Je trouve que c'est quand même assez incroyable au niveau irresponsabilité. Les conséquences pour les personnes qui sont photographiées, filmées ; on sait très bien que tout ce qui est mis sur le numérique, ça reste. Imaginez dans leur recherche d'emploi, si un jour un employeur recherche les traces, concernant leur candidat qui se présente devant eux. Vous parlez effectivement de dîner. Je pense qu'effectivement on fait des trucs plus de dans la ligne de Sciences Po, mais il me semblerait que vous ne les mettiez pas en photo. Donc, vous pourriez peut-être mettre un peu plus de dîners et de débats. Je trouve ça un peu gênant. Est-ce que vous êtes conscient en tout cas que tout ce que vous mettez sur Instagram, ça peut rester toute la vie ?

**Jacques BALLEREAU**

L'appel de Pierre CATALAN a été un réveil énorme. Mais même avant, on avait déjà organisé un meeting d'urgence, comme j'avais dit, et l'on avait déjà enlevé certaines vidéos qui étaient les plus traumatiques, d'après nous. Et après, pour ce qui est sur le compte Instagram, ce n'est pas la première fois qu'on pose des publications de ce qu'il se passe avec les UV. Personnellement, j'ai même édité une vidéo qu'on a mis en début d'année sur le fait qu'il y a les repas et les reportings, si ça répond à votre question. Et, oui, nous réalisons absolument la gravité de la situation, même avant que Pierre CATALAN nous contacte.

**Jérôme MICHEL**

Vous répondez à ma question. Je m'inquiète quand même parce que le bizutage, c'est quand même l'idéologie de l'humiliation. Donc, je ne comprends pas ce genre de délires.

**Louise WAGENER**

Merci. Peut-être, Mme CORDELL, que vous vouliez rajouter quelque chose.

**Crystal CORDELL**

Oui, merci beaucoup. Je sais que ma responsable vie étudiante vous a convoqués également sur le campus pour discuter de cet incident. Je souhaite alerter sur plusieurs choses, du point de vue du campus, dans son ensemble, et partant du point de vue de la communauté de Sciences Po dans son ensemble également. Cet incident est très grave, et je pense qu'il faut vraiment prendre la mesure de votre côté de votre part de responsabilité. Au-delà de ce que vous dites et la formule qui, je ne vous le cache pas, me choque un tout petit peu, quand vous dites : « We didn't double-check, that was simply our error ». Je ne suis pas d'accord avec ça, parce qu'il vous appartient, en fait, de protéger vos membres. Vous le savez, le Collège universitaire, le campus de Reims, en étant le plus grand des campus, accueille des mineurs chaque année, beaucoup de mineurs. Vous avez une part de responsabilité dans la protection de vos membres, et dans la part de la culture de Sciences Po qui est favorisée ou pas par les associations étudiantes. Ce qu'il s'est passé a créé beaucoup d'émoi au sein de la population de ce campus. Des Students Reps, par exemple, nous ont fait part de cela. On a soulevé la question une fois qu'on a été mis au courant de ce qu'il s'est passé. Les étudiants nous ont dit que cela a créé beaucoup d'ondes de choc. The students were extremely shocked by what happened and I think you have to realize that, from our perspective, the rules that we put into place cannot be put into doubt. All of the protection system that we have put into place has to be respected "à la lettre". It's very ~~mas~~ important. We're coming into a year where there's Collegiades, right? So, your behavior has to be exemplary and I don't think it's enough to simply say "we made an error because we didn't double-check the videos that were being posted". It's your Instagram account, so you're responsible for that. ~~Okay?~~ You're entirely responsible for that. We were informed of what happened. We were not told by students that this was a practice from past years. Anne-Charlotte AMAURY, the campus student life advisor, accompanies the student associations every single year and we were not made aware of past incidents of this sort. And so, as soon as we learned of it, we reacted with Anne-Charlotte and all of the chains of responsible individuals

within this institution, including myself and Pierre CATALAN. So be very much aware, call into questions your practice of asking for videos. Maybe that's not the right way of recruiting your members. And don't forget that what you do as a student association has an impact on the entire student community of Sciences Po.

**Jacques BALLEREAU**

We 100% accept everything. There was like enough horrible mistakes. As we say, the call-on-call tradition has already been later gone. There will be no more videos involved in anything, whether it's application or meet the team. That's one of the measures, we have already taken. And we are just going to try very very hard to change everything. And we just agree on everything. It was a horrible accident which was 100% our fault, and we accept the blame for it. And but it will change, especially before the Crit, it will change.

**Louise WAGENER**

Merci pour cet échange et pour avoir répondu à nos interrogations. On va maintenant procéder au vote. Donc, on vous souhaite une bonne journée.

**Pierre CATALAN**

Pour mémoire, le règlement de la vie étudiante est assez souple sur ce que le Conseil est en capacité de décider dans pareille situation, c'est-à-dire que finalement les seules sanctions applicables sont relatives aux services et aux droits dont bénéficie une initiative étudiante, une association reconnue ou une association permanente, en termes d'accès à des subventions, de réservation d'espaces, de salles, d'utilisation de la marque et du nom de Sciences Po, ce qui n'est pas le cas d'Ultra-Violets. Et puis, évidemment, une dimension plus symbolique que la commission vie étudiante avait déjà évoquée par le fait de leur adresser un blâme. Donc, on part sur la base de la proposition de la commission de la vie étudiante, qui est un blâme assorti d'une suspension de capacité de demander des subventions à Sciences Po pour l'année universitaire 2024-2025.

**Louise WAGENER**

L'idée est déjà de savoir si tout le monde est d'accord pour passer au vote cette sanction ou s'il y a vraiment des remarques. Est-ce que voulez discuter d'une autre sanction ?

**Jérôme MICHEL**

Par rapport, à la subvention, vous dites que c'est pour l'année 2024-2025, mais quand la dernière fois ont-ils eu leur subvention parce que ça serait une année de douze mois ?

**Baptiste VIVIEN**

C'est une association reconnue, donc ils n'ont pas de subvention automatique. Même pour les associations permanentes, il y a une dotation, mais qui est discutée. En l'occurrence, s'ils veulent une dotation, il faut qu'il la demande sur un projet. Donc, je ne sais pas l'année dernière s'ils ont eu quelque chose, il faudra voir avec Mme AMAURY. Mais, cette année, ils ont justement fait une demande pour acheter du matériel de supporters. Et, c'est de fait un peu pour ça que nous avons fait cette proposition. Puisqu'il y a une demande en cours, peut-être qu'on peut l'ajourner, la supprimer. Je me permets d'ajouter éventuellement, mais je ne sais pas si c'est possible, parce que la commission s'est réunie, la possibilité de leur demander de rédiger aussi une charte ou un règlement intérieur dans lequel ils s'engageraient justement à mettre un terme à ce genre de pratiques antérieures, et à bien écrire noir sur blanc des process ou des limites à leurs habitudes.

**Louise WAGENER**

Est-ce que l'on souhaite ajouter la charte, le règlement ?

**Baptiste VIVIEN**

Dans tous les cas, de toute façon, dans le suivi qu'on fait de la vie étudiante, on leur conseillera vivement, comme on a pu le faire avec d'autres associations, et on les accompagnera là-dessus.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Est-ce que ça relève vraiment d'une sanction ? C'est plutôt effectivement quelque chose qui relève de l'accompagnement. Ce n'est pas vraiment une sanction de faire une charte de bonne conduite.

### **Louise WAGENER**

Je pense qu'on peut rester sur la sanction d'un blâme, et ne pas leur accorder les subventions dont ils font la demande cette année. On fait un vote à main levée. Qui vote pour ? 13. Qui vote contre ? Personne. Et, qui s'abstient ? 3 abstentions. Donc, la sanction est adoptée.

*Le Conseil prononce un blâme assorti d'un refus d'octroi de la subvention à l'encontre de l'association Ultra-Violet à l'unanimité des voix exprimées (13 voix pour et 3 abstentions).*

## **VII. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE INSERTION 2024**

### **Louise WAGENER**

Passons maintenant au point sur la présentation de l'enquête d'insertion. Je vous laisse la parole, Mme LESEGRETAIN.

### **Anne LESEGRETAIN**

Merci beaucoup. Je vais essayer d'être le plus rapide possible, pour laisser la place à d'éventuelles questions. Vous avez reçu le document complet qui fait plus de 200 pages. Je ne vais pas vous en présenter la totalité, rassurez-vous mais je peux juste rappeler deux éléments de contexte importants. Pour la première fois, cette année, nous interrogeons trois promotions : les jeunes diplômés d'il y a 6 mois, 18 et 30 mois. Donc, en l'espèce, les promotions juin 2023, 2022 et 2021. Cela nous permet d'avoir un regard plus longitudinal, ce qui est un luxe comparé aux années passées. Par ailleurs, je souhaiterais juste revenir à l'essence même de l'enquête et à ses missions. Et, elles sont multiples. Il y a celles qui sont tout à fait évidentes, c'est-à-dire celles de nous permettre d'accompagner mieux les étudiants de master qui recherchent un emploi, et qui ont besoin d'informations. Cette enquête nous permet de disposer de beaucoup de données sur les rémunérations, mais pas que. Vous vous en êtes aperçu. Je crois que vous avez parlé très brièvement d'admission dans la première partie de la séance. Cette enquête, pour moi, est aussi très utile et un soutien fort à la politique de recrutement. Il n'y a pas plus curieux d'apprendre sur les trajectoires auxquelles notre établissement prépare que les familles qui ne nous connaissent pas ou nous connaissent peu. Et, je crois que cette enquête est aussi un élément de connaissance de notre projet institutionnel.

Et enfin, peut-être le plus évident des ambitions de l'enquête, c'est de permettre aux écoles qui attendent chaque année cette enquête avec impatience, de mesurer la performance de leur formation et l'adéquation des formations au marché du travail auquel les étudiants sont destinés.

Je vous propose maintenant de partager quelques chiffres clés. Le premier constat, c'est que le niveau d'insertion des jeunes professionnels est très bon, et se maintient à un niveau excellent. Un chiffre qui n'est pas projeté, c'est le taux net d'emploi qui est de 91,8 % pour les diplômés à 18 mois. Je parle des diplômés 18 mois, parce que c'est la cohorte qui est traditionnellement observée depuis plusieurs années. Pour l'enquête à six mois, ce qui est également très intéressant, il est de 82,9 %. Je rappelle que le taux net d'emploi, ce sont les jeunes diplômés en activité professionnelle auxquels nous ajoutons les élèves fonctionnaires, et ceux en VIE-VIA, plus les étudiants en recherche d'emploi.

Sur les délais d'insertion, un chiffre intéressant ; 98 % de la promotion sortante qui a souhaité être en activité professionnelle a trouvé un emploi en moins de six mois et 59 % d'entre eux ont même décroché ce premier emploi avant même la remise de leur diplôme. Je le précise parce qu'on m'a déjà posé la question lors des différentes instances auxquelles j'ai pu présenter cette enquête. Précédemment, nous mettions en lumière la promotion à 18 mois. Je vous l'ai dit, c'est l'enquête « traditionnelle ». Cette année, pour des raisons évidentes de pertinence, nous avons la possibilité de montrer les délais d'emploi de la promotion sortante, donc celle qui vient juste d'être diplômée. Et, en ça, nous nous rapprochons des usages de toutes les enquêtes d'insertion professionnelle.

Un mot à présent des voies d'accès. Comment les étudiants trouvent-ils un emploi ? Majoritairement, le levier significatif demeure l'expérience professionnelle, 37 % de mémoire, c'est 29 % pour les stages et

8 % pour l'apprentissage. La place des réseaux est aussi importante, qu'ils soient réseaux professionnels ou personnels.

Je précise, cela n'est pas indiqué ici que ce qui préside aux choix des jeunes diplômés pour le choix de leur emploi, c'est l'adéquation avec le projet professionnel qui peut sembler assez naturel, mais aussi l'un des facteurs importants pour nos étudiants et jeunes diplômés, c'est le secteur d'activité. Sachez par exemple que ce n'est pas le cas, par exemple, des jeunes diplômés des Business School qui accordent moins d'importance au secteur d'activité.

Arrêtons-nous un instant sur les types de contrats. J'ai deux observations, que j'aimerais partager avec vous. La première, c'est la ventilation, ce que vous remarquez ici, c'est que la répartition des types de contrats reflète en fait très précisément la diversité des profils de nos étudiants, puisque nous avons à la fois des jeunes diplômés qui sont en CDI, en CDD, fonctionnaires en organisations internationales, contractuels évidemment. J'attire aussi notre attention sur la dernière catégorie qui est celle de contrats de droit local qui a été introduite cette année, pour répondre aux attentes des diplômés internationaux. C'est une part que nous avons du mal à mesurer, c'est-à-dire tout ce qui ne relève pas du droit français. La deuxième observation sur les caractéristiques d'emploi, (c'est sur la slide suivante) ressort d'un focus sur les jeunes diplômés travaillant en France. Au-delà des chiffres eux-mêmes, ce que je me permets de vous faire remarquer, c'est la progression entre un jeune diplômé que l'on interroge à six mois et un jeune diplômé interrogé 30 mois après la remise du diplôme, et l'augmentation de 63 à 76 % de la part des diplômés en CDI qui témoigne que l'expérience est valorisée rapidement pour nos jeunes diplômés. Très rapidement, un point Apprentissage parce que je pense que le directeur en fera certainement un point dédié et souhaitera un approfondissement des différentes facettes de l'apprentissage. Très rapidement, le chiffre que je pointe, c'est celui de 67 % qui, si c'était encore à démontrer, précise que l'apprentissage est un levier extrêmement important pour trouver rapidement un emploi, je vous rappelle 59 % des étudiants souhaitant entrer en activité professionnelle avaient trouvé un emploi avant même la remise du diplôme, pour l'ensemble des diplômés. Une réserve cependant - mais je pense que cela mériterait d'être creusé au moment où il y aura une séance de travail ad hoc sur l'apprentissage -, c'est que le niveau de rémunération des apprentis est inférieur au niveau de rémunération des étudiants qui n'ont pas suivi un apprentissage. C'est un peu contre-intuitif, et je pense qu'il sera pertinent que les écoles, de manière un peu différenciée, s'y attardent, pour mesurer le bénéfice comparé de la césure et de l'apprentissage, en fonction des secteurs d'emploi, de l'école et même selon les masters.

Je passe à une information portant sur la rémunération. Au-delà des chiffres qui sont en augmentation, je crois que ce qui est encore plus intéressant sur cette slide, c'est l'augmentation en France et à l'international, de la rémunération, comme observé sur l'augmentation de la part des CDI entre la promo à 6 mois et celle à 30 mois. De la même manière, en France, c'est plus 17 % de rémunération entre la promo 6 mois et la promo 30 mois, et cela avoisine les 23 % pour les jeunes diplômés qui travaillent à l'international.

Malgré tout, la satisfaction que nous avons à constater les indicateurs qui sont extrêmement positifs dans leur globalité ne doit pas masquer certains points d'attention concernant les inégalités femmes/hommes et les boursiers notamment, inégalités qui demeurent et auxquels nous attachons toujours une attention toute particulière. Le directeur a lui aussi prêté une attention toute particulière à ces points lors de précédentes présentations des résultats de l'enquête. Je précise sans trop m'attarder, que dans les études de l'APEC sur les rémunérations des femmes, en cours de carrière, le niveau de rémunération est inférieur de plus de 18 %. Et là, nous sommes en début de carrière, cela laisse songeur.

Sur les secteurs d'emploi, de la même manière que la répartition des types de contrats, les chiffres reflètent tout simplement notre diversité étudiante. De la même manière, la répartition entre les différents secteurs d'emploi dans lesquels travaillent nos jeunes diplômés montre ce qu'est notre établissement, avec à la fois un attrait pour le secteur public, les OI, le secteur privé, mais aussi les associations et les ONG. Et là encore, je voudrais préciser une chose, ceux qui seraient être alertés par le pourcentage du secteur privé qui est plus bas que celui sur lequel Sciences Po communiquait il y a quelques années. Nous avons intégré il y a deux ans une nouvelle catégorie qui est celle des associations et ONG, qui là aussi permet à des répondants d'affiner leur réponse, alors qu'ils indiquaient travailler dans le secteur privé. Et, donc, une partie des réponses « secteur privé » s'est reportée sur cette catégorie « associations et ONG ».

Je ne vais pas m'attarder longtemps sur cette slide. Rien que nous ne sachions déjà sur la diversité des secteurs d'activité, et notamment celui du secteur-conseil qui trône toujours la première place. Je pointe

du doigt les 22 % que vous voyez, et le petit astérisque en bas qui renvoie à la liste des « divers ». Il s'agit de tous les secteurs d'activité représentant moins de 2 %. Il nous paraissait intéressant de le faire figurer, parce que cela dit quelque chose aussi de là où se dirigent nos jeunes diplômés.

Au-delà des secteurs d'activité, où travaillent nos jeunes diplômés ? Ils travaillent en France, évidemment, mais pas que. Toujours, près de 30 % débute leur carrière à l'international, en particulier en Europe, 66 % de ceux de nos jeunes diplômés travaillant à l'international sont en Europe. Mais, je voudrais élargir le champ de l'expérience internationale, au-delà du lieu de travail, à la langue notamment car 77 % des jeunes diplômés travaillent en plusieurs langues. La part des VIE-VIA est non négligeable. En réalité il y a d'autres données que le lieu de travail pour donner un caractère international à une expérience.

Pour finir, car je sens que le temps passe. Précisons qu'un certain nombre de nouveaux enjeux sur lesquels nous interrogeons, tout comme la CGE, les jeunes diplômés, émergent de manière significative dans les missions des jeunes diplômés. 68 % ont déclaré que les enjeux sociétaux, environnementaux font partie intégrante de leur mission.

Et enfin, un dernier indicateur et non des moindres, je termine avec ce que nous appelons le niveau de satisfaction, plus de 80 % des jeunes diplômés se déclarant satisfaits ou très satisfaits de leur emploi.

Le sujet est très dense et je me suis concentrée sur les grandes tendances mais évidemment, l'intérêt de l'enquête réside encore plus dans les nuances et donc école par école, Masters, par Masters

### **Louise WAGENER**

Merci pour cette présentation. On va prendre les questions, s'il y en a. On va faire ça de manière groupée, si vous le voulez bien. Mme DANTON, vous avez une question.

### **Florence DANTON**

Bonjour. Merci de me donner la parole. D'abord, merci, pour cette présentation. Pardon, j'ai la voix cassée. Et, bravo aussi à nous tous pour ces excellents résultats. Néanmoins, on ne peut que s'interroger dans le contexte actuel sur quand même la réalité à venir de ces chiffres. Et, je suis étonnée que de ce point de vue-là, la présentation n'en parle absolument pas. Et, au contraire, en page 22, j'ai trouvé l'expression « prestige » du diplôme. Et, je pense qu'aujourd'hui, il faut tous, collectivement, qu'on se questionne sur le prestige de notre diplôme, en tout cas, l'image, la réputation qui est renvoyée. On sait tous le mal que les événements qui ont eu lieu avant l'été ont fait sur l'image de nos diplômés auprès des employeurs. Il suffit de regarder la presse. Il y a eu une série d'articles sur le sujet. Il suffit de parler avec des employeurs qui aujourd'hui sont d'un seul coup plein d'interrogations sur les profils de nos étudiants. Je le dis d'autant plus que je suis confrontée au quotidien à ces aspects-là, et je sais ne pas être la seule. Je voudrais attirer l'attention quand même sur ce point-là, et savoir la manière dont on peut évaluer ça. Je vois deux pistes, mais peut-être qu'il y en a d'autres. Une piste serait d'avoir une étude faite via la DSD auprès de nos partenaires, pour quantifier, pour rendre tangible ce sentiment intuitif qu'on a tous aujourd'hui d'une dégradation de l'image de notre diplôme, auprès des employeurs, d'une part. Et puis, d'autre part, peut-être une comparaison — maintenant, on se rapproche effectivement des critères de la Conférence des grandes écoles — avec l'évolution d'autres grandes écoles. On a maintenant des éléments qui vont permettre de le faire, et donc pouvoir comparer à la fois nos chiffres d'une part, et l'évolution de ces chiffres avec d'autres établissements, pourrait nous donner sans doute quelques éléments, encore une fois, tangibles et non pas intuitifs de la réalité de cette image. Et vraiment, j'insiste là-dessus parce que c'est quelque chose, me semble-t-il, dont on ne parle pas assez, et dans cette étude en particulier. C'est un point important. Il faut tous en être conscient. Ce qu'il s'est passé, encore une fois avant l'été, les manifestations, qu'elles qu'en soient leur bien-fondé, ont eu un effet négatif sur l'image de notre diplôme. Et aujourd'hui, on a des employeurs qui sont réticents, mais vraiment, à employer nos étudiants. Donc, il faut se le dire aussi avec franchise, transparence et honnêteté. On a un travail à faire là-dessus. Merci.

### **Jérôme MICHEL**

Je vais réagir à l'intervention de Florence. De notre côté, on n'a pas l'impression que les événements du printemps dernier ont eu des effets négatifs sur le recrutement. Je pense qu'il y a quand même une qualité du diplôme. Et, si une personne souhaite embaucher une personne bien formée, compétente, elle le prend, et ne fait pas forcément le lien avec les aspects un peu médiatiques qui n'intéressent que Paris.

Je voulais vous poser une question. Votre procédure d'enquête, comment se passe-t-elle ? Est-ce que les écoles sont associées ou pas ? Est-ce qu'il n'y aurait pas un intérêt pour vous que les écoles soient associées, pour avoir le plus de retour, au niveau de vos questions ?

**Lisa FITOUSSI**

Les inquiétudes ne concernent pas que Paris, et il y a eu quand même pas mal de conséquences à la suite des événements. Je suis d'accord avec Mme DANTON. C'était juste pour dire ça.

**Mathilde PASERO**

Je voulais juste revenir sur le point que vous avez soulevé sur la question de la différence de rémunération entre les diplômés, parce qu'on a trouvé ça quand même assez inquiétant, puisque les femmes diplômées de la promotion 18 mois gagnent en moyenne 11 % de moins que les hommes. Et, cela s'explique, comme mentionné dans l'enquête, par les différences de secteurs d'activités investis. Et, les femmes sont notamment plus nombreuses dans les milieux associatifs. Et donc, la formation de Sciences Po, on le voit bien, ne pallie donc pas les inégalités professionnelles, et ne fait pas beaucoup mieux que les autres formations, pour lutter contre les comportements d'autocensure des femmes. Et donc, on voulait juste faire remonter l'idée, sans vouloir remettre en cause évidemment le choix personnel et le projet professionnel du diplômé, de développer des dispositifs spécifiques pour lutter contre une possible autocensure des femmes, comme cela est fait notamment dans d'autres formations plutôt scientifiques. Merci.

**Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE**

Si vous pouviez faire une petite présentation sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, parce qu'on fait face à des discriminations, et c'est souvent plus compliqué de trouver des jobs. Et donc, je pense que ça serait pas mal de mentionner une petite présentation de cette spécificité au sein de ce Conseil. Merci.

**Anne LESEGRETAIN**

Merci beaucoup pour toutes ces questions. Dans l'ordre, Florence, et peut-être, Mme FITOUSSI, parce je crois que vous vous associez également à la question de Mme DANTON. Je suis d'accord avec toi sur le fait qu'il faille être vigilant. Je crois que nous avons tous lu l'article des Décideurs et d'autres publications qui ont pu faire émerger des questions. Nous sommes tous en alerte sur le sujet, évidemment, Sciences Po Carrières en premier lieu, mais aussi l'ensemble des référents carrières, et vous aussi, responsables pédagogiques, tout comme la DSD.

De notre point de vue, ce que je peux remarquer à ce jour, et je dis bien à ce jour, c'est qu'il n'y a pas d'inquiétude particulière qui se manifeste lors des inscriptions des employeurs au forum. Par exemple, sur le forum Carrières qui s'est déroulé fin septembre, il n'y a pas eu de désinscriptions notables et, c'est une mesure d'attractivité des employeurs qui est tangible et objectivable. Idem sur le forum des métiers du droit qui se profile. Pas à ce stade d'inquiétude particulière, mais effectivement, c'est quelque chose qu'il nous faut suivre précisément. Sur le niveau de déclarations de stage, il n'y a pas de baisse et pas de chiffres significatifs. Mais, il est vrai que nous devons tous être attentifs à la qualité de la relation aux employeurs, et tu le sais bien dans la qualité de la relation que tu as avec les employeurs des étudiants de ton programme.

Je précise juste que l'enquête menée annuellement auprès des jeunes diplômés vient d'être lancée le 2 décembre. Donc, ce sera là aussi une mesure importante de ce que tu dis. Et, pour te répondre sur la comparaison avec les indicateurs de la CGE, c'est un travail que nous faisons de plus en plus. Après, il convient à chacun d'aller creuser individuellement telle ou telle données, car les chiffres que tu souhaiterais analyser de plus près sont certainement différents de ceux que d'autres responsables pédagogiques ou certaines écoles souhaiteraient observer. Néanmoins je peux déjà partager des éléments de comparaison objectivables. Avec le réseau de la CGE. Je rappelle que la CGE segmente en trois catégories ses répondants : Business School, école d'ingénieur et autres spécialités ; « autres spécialités » de laquelle nous nous approchons beaucoup, puisqu'elles hébergent 29 000 répondants issus d'écoles d'urbanisme, d'architecture, de journalisme et d'autres IEP. Donc, c'est celle avec laquelle nous pouvons nous comparer. J'ai fait ce petit travail. Et, je ne vais citer que deux chiffres parce que la liste serait trop longue. Nos étudiants en recherche d'emploi sont 7 % en moyenne. La moyenne de la CGE

pour la même population sur la partie « autre spécialité » est de 6,5 %. Idem pour le taux net d'emploi. J'ai parlé de 91,8 % en introduction, 92,3 % pour la CGE. Sur le taux de réponse, nous sommes à 48 %, la moyenne de la CGE est de 41,4 %. Nous avons donc déjà des points de comparaison, et généralement qui nous sont assez favorables, modulo quelques précisions.

Je réponds peut-être à la question sur la méthodologie. Nous avons l'année dernière consulté les écoles, et c'est ce qui nous a permis notamment d'absorber un certain nombre de remarques et d'intégrer des modifications. J'ai déjà parlé de la catégorie des associations ONG. J'ai également parlé de la notion de contrat de droit local. C'est justement à la suite de séances de travail avec les directeurs exécutifs des écoles, et des focus groups, notamment avec les diplômés internationaux, que l'on a pu prendre en compte ces demandes d'amélioration, pour avoir un regard plus fin. Maintenant, sur l'association des écoles, un grand oui. Avec Anne-Solenne, nous rencontrons et nous travaillons les chiffres de l'enquête avec les doyens, avec les directeurs exécutifs, pour identifier et détecter ensemble la manière dont nous pourrions embarquer le plus possible de jeunes diplômés à répondre. Précisément, nous avons évoqué le lien du doyen avec les anciens étudiants, et le lien du responsable pédagogique qui est souvent très fort. Je cite le responsable pédagogique, mais cela peut être le directeur scientifique. Finalement, ça dépend des écoles, mais le lien de proximité qui permettrait de collecter le plus possible d'informations, car effectivement, plus le taux de réponse est élevé, plus nous nous assurons de la représentativité de l'échantillon, évidemment. C'est donc bien l'une de nos préoccupations majeures cette année. En particulier, les phases de relance qui ont déjà commencé associeront encore davantage les écoles que précédemment.

Sur les inégalités, un grand oui. C'est quelque chose que nous essayons de faire de manière diffuse depuis plusieurs années, mais cette fois, ce sera moins diffus. Vous avez peut-être entendu parler — si ce n'est pas le cas, je serais heureuse de venir en dire un mot lors d'une prochaine séance — d'un dispositif tout nouveau qui s'appelle le parcours d'orientation, qui est lancé cette année pour les étudiants du Collège universitaire, de manière progressive. Les deuxièmes années et les troisièmes années en ont déjà eu l'information, les premières années pas encore, parce qu'il va falloir qu'avec chaque directeur de campus nous trouvions le bon moyen de communiquer sur ce nouveau dispositif. Ce parcours réunit beaucoup de missions, dont l'une est celle que vous avez citée, c'est-à-dire de lever le plus possible d'autocensure, de faire connaître les parcours, de sortir les étudiants des préjugés et des idées préconçues avec lesquelles ils entrent, et c'est bien normal, à Sciences Po. Il a pour ambition faire des présentations exhaustives des trajectoires possibles, avec différentes inspirations et incarnations portées par des hommes dans certains domaines, par des femmes dans d'autres, et d'essayer de faire bouger un peu les lignes.

Et enfin, je serai ravie de venir parler du handicap. Je ne l'ai pas fait aujourd'hui parce que c'est un sujet un peu spécifique, et je pense que cela mérite peut-être d'être associé à une présentation un peu plus large, avec la DE, autour de l'accompagnement de la scolarité et de l'insertion, de manière peut-être plus transversale. Mais sachez que le sujet nous intéresse et c'est pour cela d'ailleurs qu'il y a un focus dans l'enquête qui porte sur la reconnaissance RQTH. Les chiffres sont petits, donc les moyennes et les tendances ne sont pas significatives, mais quoi qu'il en soit, les données méritent d'être regardées avec attention. Et, nous avons contacté la semaine dernière de jeunes diplômés en situation de handicap, maintenant que nous disposons d'un socle de répondants plus importants avec les promotions 6, 18 et 30 mois, pour essayer d'améliorer encore l'accompagnement et discuter avec les personnes concernées de la manière dont les obstacles — ils en rencontrent et nous le disent — peuvent être contournés le mieux possible, et ainsi de renforcer encore les dispositifs du pôle handicap. Pour compléter ma réponse, sachez qu'à Sciences Po Carrières, nous avons un référent qui est un interlocuteur identifié pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Mais, c'est un sujet qui mérite de n'être jamais abandonné.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Juste un complément pour remercier Anne LESEGRETAIN et son équipe pour tout le travail qui est réalisé, parce qu'on parle très souvent des admissions, et l'on y attache collectivement beaucoup d'importance mais on pense que l'insertion professionnelle est tout aussi importante que la question des admissions. Une fois qu'on a admis des étudiants, nous prenons un engagement vis-à-vis d'eux, celui de la qualité de l'insertion professionnelle, en plus bien sûr, de leur accompagnement durant leur formation, de manière à leur permettre de construire leur projet professionnel dans les meilleures conditions. Je

réponds au point soulevé par Florence Danton qui est une réalité une réalité, eOn peut être d'accord ou pas d'accord. La question ici n'est pas de savoir si c'est juste ou pas juste. La réalité est en effet que certains recruteurs habituels de nos étudiants se posaient des questions sur leur profil, et sur ce qu'on faisait à Sciences Po, mais aussi sur le risque qu'ils prenaient s'ils devaient recruter nos étudiants, que ce soit en stage, en apprentissage ou pour un premier emploi. Encore une fois, peu importe le bien-fondé de ce sentiment, il a existé, et il existe encore pour certains. Le fait même que cette petite musique existe fait du tort aux étudiants qui sont en cours de scolarité. Ce qui est aussi vrai, c'est que nous avons du mal à mesurer avec précision l'ampleur et la profondeur de ce sentiment au-delà des retours convergents reçus de la part de plusieurs écoles, parfois même plus présents dans certains secteurs d'activité, dans des écoles qui étaient parfois moins touchées par la mobilisation étudiante. Nous avons ainsi pu observer qu'il n'y avait pas nécessairement de lien entre des étudiants très mobilisés dans certaines formations, au Collège universitaire ou en Master, et les difficultés ou les retours qu'on pourrait avoir de la part de certains recruteurs. On essaie donc de croiser différents indicateurs. Le résultat n'est donc pas toujours très précis. Parmi ces indicateurs, nous avons la capacité des étudiants à trouver leur stage obligatoire durant leur semestre hors les murs en Master, et le nombre d'étudiants qui ont réussi à trouver un contrat en apprentissage — ce n'est pas juste de trouver un contrat, c'est trouver un contrat d'apprentissage qui correspond à leur formation et à leur projet professionnel, le nombre d'inscrits aux différents événements carrières qui ont lieu tout au long de l'année. J'en profite pour indiquer que nous allons à l'avenir utiliser la fiche d'évaluation de stage. Ceux qui doivent remplir les maîtres de stage, qui sont finalement au contact des étudiants et en contact très étroit de leurs stagiaires, de manière à mesurer, les différentes compétences qu'ils arrivent à identifier chez les étudiants, leurs forces, leurs points de faiblesse sur lesquels il faut qu'on travaille.

Tout cela devrait nous permettre à la fois d'améliorer nos formations, de confirmer ou d'infirmer des choses que l'on sait ou dont on a l'intuition, et d'améliorer ce processus. Enfin, il y a des choses qu'on fait à l'échelle institutionnelle, que ce soit avec la DSD ou la direction générale, en rencontrant des DRH. J'attire votre attention sur le fait que le jour un recruteur, nous dit : je gèle tous les recrutements d'étudiants de Sciences Po, parce que je ne sais pas très bien ce qu'on y fait, je ne sais pas très bien ce qu'ils sont capables de faire, là, nous serons face à une réelle difficulté. Il faut collectivement protéger la valeur de votre diplôme, car il y a beaucoup d'excellentes formations aujourd'hui qui sont proposées, d'excellents étudiants partout, et il faut qu'on protège ça collectivement. Et, c'est un travail de longue haleine qui doit être fait à la fois à l'échelle institutionnelle, et à la fois à l'échelle de chacune des entités pédagogiques.

Et, pour reprendre votre point sur les inégalités salariales hommes-femmes, ça nous préoccupe beaucoup, tout comme les écoles que nous avons toutes rencontrées pour identifier les pistes d'amélioration et les priorités de travail. Il y a des petites choses qu'on peut mettre en place assez vite, comme des ateliers de négociation de son salaire. Ce sont des choses qui existent depuis un certain temps, qui sont parfois peu connues. Parfois, il s'agit juste de remettre l'information à la disposition des étudiantes au bon moment de leur formation, juste avant le début de la recherche d'un stage ou d'un premier emploi, par exemple. Il y a énormément de choses qui sont proposées au sein de Sciences Po. Mais, c'est à nous de renforcer la connaissance de ces modules.

Idem pour les boursiers, idem pour les situations de handicap, on sait qu'on a encore de réels progrès à faire.

### **Louise WAGENER**

Merci. On vous remercie encore pour le travail et pour la présentation.

Concernant le dernier point qui est le point des motions. Ismahane, est-ce qu'on peut voter des motions qui n'ont pas été inscrites à l'ordre du jour ?

### **Ismahane GASMI**

Dans la pratique, nous l'avons déjà fait. Il est vrai que les motions sont généralement déposées au dernier moment, après l'envoi de l'ordre du jour, par les élus et sont néanmoins discutées voire votées en séance.

### **Lisa FITOUSSI**

Est-ce qu'il reste assez de personnes pour se prononcer aujourd'hui ? Parce que là, il est 11 heures.

**Ismahane GASMI**

Nous avons le quorum, si c'est votre question.

**Lisa FITOUSSI**

Il est un peu tard. Je pense que pour les motions il faudrait peut-être se positionner pour le prochain CVEF.

**Ismahane GASMI**

Je laisse la présidente répondre.

**Louise WAGENER**

Est-ce qu'on peut simplement les discuter ou est-ce qu'on peut réellement les voter, selon les textes ?

**Ismahane GASMI**

Les textes ne sont pas clairs sur ce sujet. Jusqu'à présent, c'est vrai que la pratique consistait à ce que les élus déposent des motions quand ils le souhaitent. Mais, je crois, la dernière fois, que vous avez acté le principe qu'elles devaient être renvoyées 48 h 00 avant, ce que j'ai fait. Et après, pour le vote, je vous laisse décider.

**Raphaël CHARPENTIER**

En pratique, et de ce que j'ai compris depuis six ans de pratique, pour nous, les motions — c'est d'ailleurs pour ça qu'il y en a peu au CVEF — ne sont pas votées. Elles sont juste discutées de droit, parce que le vote implique l'inscription à l'ordre du jour par le directeur.

**Lisa FITOUSSI**

Exactement.

**Raphaël CHARPENTIER**

Sur le fait de savoir si l'on pouvait en discuter ou pas, on l'a dit la dernière fois, ça devait être à 48 heures. D'ailleurs, je me suis replongé dedans pendant le Conseil. On en a parlé avec Louise, et l'on en parlait à l'instant. Sur l'historique, c'est vrai qu'il n'y a quasiment jamais eu, de fait, de motions au CVFE discutées, sans doute pour cette raison. Je me rappelle, par exemple, quand Mathias VICHERAT avait demandé une motion pour dénoncer les extrêmes. On n'en avait pas eu ici, il y en avait simplement eu une au CI. Si l'on souhaite quand même engager une discussion, malgré l'heure, je pense qu'on peut le faire. Mais, c'est vrai que la pratique et la compréhension des textes qu'on avait toujours eues étaient celles qu'il y avait une discussion, mais pas de vote à la fin.

**Louise WAGENER**

C'est simplement si le directeur accepte la motion à l'ordre du jour du CVEF. Donc, la prochaine fois, il faudrait demander au directeur.

**Lisa FITOUSSI**

De quelle motion parle-t-on ?

**Louise WAGENER**

C'est les deux motions qui ont été envoyées par mail.

**Laurent GAYER**

Excusez-moi, mais, en fait, on parle simplement de coutume. Mais, rien dans les textes ne nous empêcherait de voter ces motions. On est bien d'accord.

**Anne-Solenne DE ROUX**

Ma compréhension, c'est que dans les textes, pour mettre un point à l'ordre du jour, c'est le directeur qui fixe l'ordre du jour du CVEF et du CI, sur proposition du Bureau. L'ordre du jour aujourd'hui ne comporte pas ces motions. Normalement, on ne vote que ce qui a été mis à l'ordre du jour, c'est-à-dire

qu'on ne vote pas un point qui n'est pas mis à l'ordre du jour. Et, encore une fois, on n'a pas sollicité la direction juridique, mais la motion aujourd'hui apparaît dans les points divers, puisqu'elle n'est pas à l'ordre du jour. Un point divers est un point qui ne se vote pas, puisque ce sont des questions, par exemple, comme celles que vous avez posées au début de la séance, sur le fait que Nancy soit un campus trilingue ou non, c'est-à-dire que ce sont des questions qui correspondent à de la vie courante sur lesquelles on ne vote pas. On apporte une réponse.

**Lisa FITOUSSI**

Après, on peut se prononcer sur les motions. On peut vous donner notre avis, mais je pense, de toute façon, qu'on ne peut pas voter. Elles ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Juridiquement, ça ne fonctionne pas.

**Pierre-Louis PERIN**

Il y a aussi une question de compétence. Le Conseil est-il compétent pour se prononcer, sur tous les sujets d'intérêt général qui pourraient faire l'objet de négociations ?

**Louise WAGENER**

On peut au moins les discuter, même si l'on ne peut pas les voter. Non ? Qu'au moins elles soient présentées.

**Laurent GAYER**

Oui, je vais présenter rapidement l'idée donc de cette motion. Donc, elle répond aux tensions auxquelles on a assisté ces dernières semaines, un peu plus d'un mois, autour de la proposition d'inviter Rima HASSAN, lors d'une conférence évoquant les livraisons d'armes vers Israël, et en indiquant notre préoccupation, par rapport au processus de judiciarisation et de médiatisation auquel cette conférence et sa tentative d'interdiction ont donné lieu. Donc, cette motion est assez simple, elle est à l'initiative d'un certain nombre d'élus de tous les conseils et de la faculté permanente, et vise à exprimer ces préoccupations et surtout, de manière préventive, à suggérer, à inviter la direction à une démarche plus collégiale, en cas d'inquiétude, notamment dans les arbitrages entre liberté d'expression, d'association et question de sécurité. Et, en revenant sur l'histoire relativement apaisée de Sciences Po, dans la gestion de ce type d'événements et d'interventions de personnalités politiques, même les plus controversées, que la communauté de Sciences Po, et en particulier les membres de sa communauté universitaire, a les compétences pour gérer et offrir, notamment, un travail de médiation lors de ces événements qui, jusqu'à présent, se sont toujours passés dans des conditions satisfaisantes. Donc, il s'agit — au-delà de réaffirmer un soutien collectif à la liberté d'association et d'expression, notamment des étudiants — de suggérer d'inviter la direction dans le futur, pour éviter ces problèmes de médiatisation et de judiciarisation, qui nous semblent dommageables, à l'image de Sciences Po à l'extérieur, autant qu'au climat à l'intérieur, à faire appel de manière plus collégiale, à l'intervention, à la médiation, à la fois des élus du Conseil, et de la faculté permanente, de manière générale.

**Lisa FITOUSSI**

Est-ce que je peux me prononcer, répondre, réagir ?

**Louise WAGENER**

Allez-y, Madame.

**Lisa FITOUSSI**

Je suis absolument contre cette motion dans la mesure où, pour moi, le lien entre les questions de sécurité, qui peuvent être en lien avec la liberté d'association et d'expression, appartient au directeur. Et, ça serait une dilution de sa responsabilité pénale que de donner cette possibilité de décider de manière collégiale. Donc, je suis absolument contre cette motion. Et par ailleurs, je pense que le fait d'avoir refusé que Mme HASSAN puisse faire une réunion à Sciences Po était une excellente chose.

**Louise WAGENER**

Je ne parle pas en tant que présidente. Je crois que les élus de l'UNEF se félicitent, et sont très contents qu'une telle motion ait été proposée. Et, ils sont déçus qu'elle ne puisse pas être votée. Mais là, je ne parle pas en tant que présidente.

#### **Pierre-Louis PERIN**

Je trouve qu'il y a beaucoup de bonnes choses dans cette motion qui attire l'adhésion. Mais, je trouve qu'il y manque quelque chose. L'expression de toutes opinions et du pluralisme ne peuvent pas se faire sans cadre. Et, le cadre, c'est celui du règlement. Et donc, quand on parle de refuser toute répression, je ne comprends pas très bien de quoi l'on parle. S'il s'agit de ne pas réprimer des faits qui pourraient être contraires au règlement, voire contraires à des lois pénales, ce n'est pas possible. On ne peut pas aller dans cette voie-là. Donc, c'est là la restriction principale que j'aie par rapport à cette motion.

J'entends bien, merci de soulever ces points. Je me permets de prendre la parole en tant que signataire de cette motion, si jamais elle était votée. On ne peut pas faire sur ce point-là de la prévention, c'est-à-dire que s'il s'avère, a posteriori, que les règlements n'ont pas été respectés ou que des propos ont été tenus qui ne correspondent pas au règlement de Sciences Po ou au droit, il peut évidemment y avoir tous les recours. Mais de manière préventive, interdire la tenue d'un débat ou limiter la liberté d'expression des étudiants, des étudiantes ou des chercheurs et des chercheuses, à priori, sans connaître la base sur laquelle se fonde cette décision est un vrai problème. Surtout que ce n'est pas du tout l'argument, je crois, qui est mis en avant par la direction pour cette interdiction. L'argument qui a été mis en avant, c'est très banalement l'ordre public, le risque de trouble à l'ordre public.

Cela rentre exactement dans ce que venait de dire Laurent, c'est-à-dire qu'on a un arbitrage à faire entre des impératifs de sécurité et des impératifs de liberté d'expression. Il me semble, en l'espèce — c'est d'ailleurs ce qu'avait reconnu le tribunal administratif — que la présomption du fait qu'il y allait avoir un trouble à l'ordre public, alors que rien ne le laissait présager, est une restriction a priori trop importante à la liberté d'expression.

#### **Lisa FITOUSSI**

On a gagné en Conseil d'État, Monsieur, quand même.

#### **Samuel HAYAT**

Oui, tout à fait. Il n'empêche pas que je peux quand même dire que, à mon sens, la validité de cet argument me semble un petit peu fallacieuse. Et, je ne pense pas qu'on puisse juger à priori du type de propos qui vont être tenus. Je ne rentre pas sur la question du fond, mais c'est une voie qui me semble dangereuse, et qui aurait pu être pensée de manière plus collégiale, même si Mme FITOUSSI a bien raison de dire, qu'en dernière instance, la responsabilité incombe au directeur et pas au Conseil.

#### **Jérôme MICHEL**

J'aurais envie de juste préciser à mon humble niveau que si l'on applique à la lettre ce type de dispositif, on n'invite plus personne. Et donc, je ne comprends pas qu'à Sciences Po que ça devienne tabou, en fait, d'aborder des sujets.

#### **Louise WAGENER**

Merci. S'il n'y a pas de remarques supplémentaires, je vous propose que les élus de la liste d'Union syndicale présentent la motion qu'ils ont déposée également.

#### **Mathis GROSSNICKEL**

Merci, Mme la Présidente. Effectivement, nous avons déposé, avec les autres élus de l'Union syndicale, une motion devant le Conseil de la vie étudiante et de la formation et devant le Conseil de l'Institut, pour demain. Et cette motion que vous avez reçue par mail vise à exprimer le soutien de nos conseils, et plus largement de notre Institution, à la mobilisation des présidents et présidentes d'université face aux coupes budgétaires de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'on est en train d'observer. Et donc, elle s'inscrit aussi dans la nécessité pour Sciences Po de mieux interagir avec les autres universités et grandes écoles, tout ça dans un cadre de pression que peuvent subir les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. On sait que c'est un contexte qui n'est pas facile. Donc, on avait un ministre de l'Enseignement supérieur qui était plutôt défavorable à ce qu'est Sciences Po, et à

ce que Sciences Po représente. On en aura un autre, on ne sait pas ce qu'on va avoir. Mais, pour nous, il semble important de réaffirmer ce soutien.

**Louise WAGENER**

En tout cas, on ne va pas procéder à un vote aujourd'hui. C'est quand même important que, demain, ces motions puissent être discutées et votées en Conseil de l'Institut. Je relirai les textes pour les prochaines fois. Et puis, s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose qu'on se quitte. Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et de bons examens.

*Louise WAGENER lève la séance à 11 heures 20.*